

LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS DANS LE NORD-PAS DE CALAIS bilan 2007



Cette étude a été soutenue financièrement par :



REMERCIEMENTS

Avant toutes choses, nous tenions à remercier l'ensemble des collectivités et des personnes qui nous a permis de mener à bien cette étude.

Nous apportons ainsi, tous nos remerciements aux communes de la région Nord-Pas-de-Calais et à leurs représentants pour avoir répondu à nos sollicitations et sans qui les analyses développées tout au long de cette étude n'auraient pu être possible.

Nous portons une attention toute particulière aux collectivités et aux responsables des services « espaces verts » qui nous ont reçus sur leur territoire, pour leur accueil et leur disponibilité mais également pour toutes les informations fournies lors de ces visites de terrains.



SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	5
1. L'ETUDE STATISTIQUE.....	7
1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE	7
1.1.1. <i>Définition de l'objet de l'étude : intérêts et objectifs.....</i>	<i>7</i>
1.1.2. <i>Les moyens mis en œuvre pour l'étude.....</i>	<i>8</i>
1.2. CHOIX DE LA METHODE D'EVALUATION : L'ENQUETE PAR SONDAGE.....	8
1.3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PAR SONDAGE POUR CETTE ETUDE	13
1.4. CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE.....	18
1.5. RESULTATS ET ANALYSES DE L'ENQUETE.....	19
1.5.1. <i>Répartition et représentativité des résultats</i>	<i>19</i>
1.5.2. <i>Analyse des résultats</i>	<i>25</i>

2. LES INTERVIEWS ET LES VISITES DE TERRAIN	60
2.1. METHODOLOGIE ET SELECTION DES COMMUNES	60
2.2. LES ENTRETIENS TELEPHONIQUES.....	62
2.2.1. <i>Déroulement des entretiens</i>	62
2.2.2. <i>Conclusions sur les entretiens</i>	62
2.3. LES VISITES DE TERRAIN.....	63
2.4. LES FICHES : « RETOURS D'EXPERIENCES ».....	63
 CONCLUSION	 77
 ANNEXES.....	 79



INTRODUCTION

Depuis le début des années 90, des touches de « naturel » se retrouvent progressivement dans les espaces verts publics de nos cités. Barcelone reconstruit des morceaux de garrigue¹ et de friches portuaires dans son centre-ville ; l'île Saint-Germain offre des installations champêtres au pied des tours habitées ; Strasbourg choisit des « mauvaises herbes » pour garnir ses voies de tramway ; Montpellier sème des champs de plantes messicoles² pour la Coupe du Monde de football ; l'agglomération de Strasbourg met en place un schéma directeur d'agriculture et de parcs naturels durables en milieu urbain.

Ce phénomène de « naturalisation » des espaces verts publics fait partie intégrante du contexte global dans lequel notre société évolue : « préoccupations environnementales » et « développement durable ». Le développement durable vise un développement harmonieux dans lequel les hommes pourront répondre à leurs besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Ainsi, aujourd'hui, le développement durable a de plus en plus de prégnance sur nos sociétés occidentales et dans les projets que mènent les collectivités. De nombreuses démarches sont initiées (agenda 21, charte de développement durable...) et cela à toutes les échelles territoriales (région, département, intercommunalité, pays, communes, établissements...). Dans ce contexte, la gestion différenciée apparaît être une orientation que peuvent envisager les collectivités pour aménager, gérer et entretenir leurs espaces verts tout en respectant leurs engagements vers un développement plus harmonieux.

La gestion différenciée serait donc une application directe du développement durable pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région française qui a, depuis longtemps, le souci de protéger et de conserver ses rares espaces naturels. Ainsi, dès ses premiers balbutiements, la gestion différenciée a été mise en place dans quelques communes de la région.

¹ La garrigue désigne en botanique une formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes.

² Les plantes messicoles regroupent les plantes associées aux cultures céréalières.

En 1999, la mission régionale de la gestion différenciée, véritable observatoire d'une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement, est créée dans le Nord-Pas de Calais. Aujourd'hui pilotée par l'Association Nord Nature Chico Mendès, *la Mission Gestion Différenciée* perçoit une évolution des pratiques et des démarches. Par rapport à ce ressenti, qu'en est-il réellement dans les faits et sur le terrain ?

C'est pour répondre à cette question et afin de réaliser un état des lieux de la gestion différenciée dans la région que la mission a décidé de mettre en place une étude bilan sur la gestion différenciée dans le Nord-Pas de Calais.

Cette étude comprend une enquête statistique sous la forme d'un questionnaire envoyé aux communes de la région, complété et validé par des interviews ainsi que des visites sur le terrain.

Dans un premier temps, après avoir présenté le contexte de l'étude, nous présenterons l'étude statistique depuis sa création jusqu'à son analyse puis, dans un second temps, nous nous intéresserons aux entretiens et aux visites de terrain.

I. L'ETUDE STATISTIQUE

1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1.1. Définition de l'objet de l'étude : intérêts et objectifs.

L'association Nord Nature Chico Mendès pilote depuis 1999 la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais. La mission rassemble tous les acteurs concernés par une gestion plus respectueuse de l'environnement des espaces verts.

Cette mission se développe grâce à différentes actions : journées de rencontres et d'échanges, études scientifiques sur la gestion différenciée, animation, sensibilisation, site Internet, lettres d'informations, etc. ...

De plus en plus de collectivités s'engagent dans de telles démarches. En effet, depuis 8 ans, les besoins ont évolué : la sensibilisation et les échanges d'expériences semblent toujours indispensables mais les demandes de formation, de conseils ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place une étude bilan afin de faire un état des lieux de la gestion différenciée dans la région.

Cette étude va permettre d'analyser les pratiques « espaces verts » des communes du Nord-Pas-de-Calais.

L'étude permettra également de répertorier les communes qui ont entrepris une démarche de gestion différenciée sur leur territoire et ainsi de pouvoir tracer leurs profils.

De plus, l'étude s'attachera aussi à identifier les autres communes afin de comprendre les éventuels obstacles rencontrés et de définir leurs attentes.

Enfin, cette étude va permettre d'évaluer la mission elle-même et ainsi d'ajuster les actions entreprises auprès des collectivités et cela en fonction de leurs besoins.

Les objectifs développés par la mission concernant cette étude sont donc triples :

- Déterminer le nombre de collectivités engagées dans la démarche de gestion différenciée mais également estimer qualitativement le niveau « gestion différenciée » de la région. Ces analyses quantitatives et qualitatives permettront de dégager une cartographie régionale.
- Evaluer l'impact de la Mission dans la mise en œuvre de la gestion différenciée sur la région Nord-Pas de Calais.

- Mettre en évidence les besoins et les attentes des collectivités dans le développement de la gestion différenciée.

1.1.2. Les moyens mis en œuvre pour l'étude

La mise en place d'une enquête statistique permet de définir quantitativement le nombre de communes de la région qui mettent en place la gestion différenciée. Un questionnaire est donc envoyé à toutes les communes du Nord-Pas-de-Calais. La démarche est aussi qualitative puisqu'elle permet d'obtenir des informations précises sur les communes concernant la gestion des espaces verts.

Puis, des entretiens téléphoniques et des rencontres sur le terrain sont réalisés afin de valider et de compléter les éléments apportés par le questionnaire.

Une étude statistique analyse les résultats de l'enquête.

L'étude bilan s'appuie donc essentiellement sur la mise en place d'une enquête par sondage et par son analyse statistique.

A partir des résultats de cette enquête, la réalisation de la cartographie est ainsi possible. Il faut noter que des moyens informatiques sont donc nécessaires pour la mise en place de cette étude (logiciels statistiques, logiciels de cartographie...).

Du point de vue financier, l'étude bilan est soutenue par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et par l'Europe (FEDER)³.

1.2. CHOIX DE LA METHODE D'EVALUATION : L'ENQUETE PAR SONDAGE

Au regard des objectifs définis, la technique de l'enquête par sondage (questionnaire) s'avère être la méthode la plus appropriée. En effet, au vu des contraintes techniques et temporelles qu'impliqueraient une méthode d'évaluation plus directe (contact téléphonique, rencontre sur le terrain...), le questionnaire (cf. annexe 1) permet d'interroger l'ensemble des communes du Nord-Pas de Calais et cela dans un délai assez court.

Dans l'optique de recevoir le plus de réponses possibles, un courrier d'accompagnement (cf. annexe 2) qui précise la démarche de l'enquête et qui incite les collectivités à répondre dans un délai assez bref ainsi qu'une plaquette de sensibilisation (cf. annexe 3) sont joints au questionnaire lors de l'envoi.

Le taux de réponse au questionnaire doit être maximum afin d'être le plus représentatif possible. De cette représentativité dépend la validité de l'étude. On estime ainsi qu'un taux de réponse de 10 % est correct, c'est à dire environ 150 réponses (sur les 1547 communes enquêtées).

³ FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

Une fois ce taux de réponse atteint, il faut vérifier la représentativité de l'échantillon des « communes-retours » par rapport à l'ensemble des communes de la région. Pour cela, on s'appuie sur la typologie INSEE⁴ qui différencie les communes selon leur type (rural ou urbain) et selon leur nombre d'habitants⁵. Cette typologie différencie dans un premier temps les communes rurales et urbaines.

⁴ INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

⁵ Recensement INSEE de 1999.



Ainsi selon l'INSEE :

- **Commune urbaine** : une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine. Les autres communes sont dites rurales.
- **Unité urbaine** : l'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicomcommunale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Remarque : Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

Après une analyse, selon ces critères INSEE, on obtient la répartition suivante des communes pour la région Nord-Pas-de-Calais. Cette répartition servira de référentiel à l'analyse de la représentativité de l'étude :

Région Nord-Pas-de-Calais			
	Communes rurales	Communes urbaines	Total
Nombre de communes	993	554	1547
Pourcentage (en %)	64,2	35,8	100

Département du Nord			
	Communes rurales	Communes urbaines	Total
Nombre de communes	342	311	653
Pourcentage (en %)	52,4	47,66	100

Département du Pas-de-Calais			
	Communes rurales	Communes urbaines	Total
Nombre de communes	651	243	894
Pourcentage (en %)	72,8	27,2	100

Un second découpage est réalisé sur les communes rurales, c'est à dire qui n'appartiennent pas à une unité urbaine, en fonction du nombre d'habitants et cela également par département :

Région Nord-Pas-de-Calais		
<i>Communes rurales de :</i>	Nombre de communes	Pourcentage (en %)
moins de 50 habitants	11	1,1
50 à 99 habitants	41	4,1
100 à 199 habitants	162	16,3
200 à 499 habitants	404	40,7
500 à 999 habitants	243	24,5
1000 à 1999 habitants	117	11,8
2000 habitants et plus	15	1,5

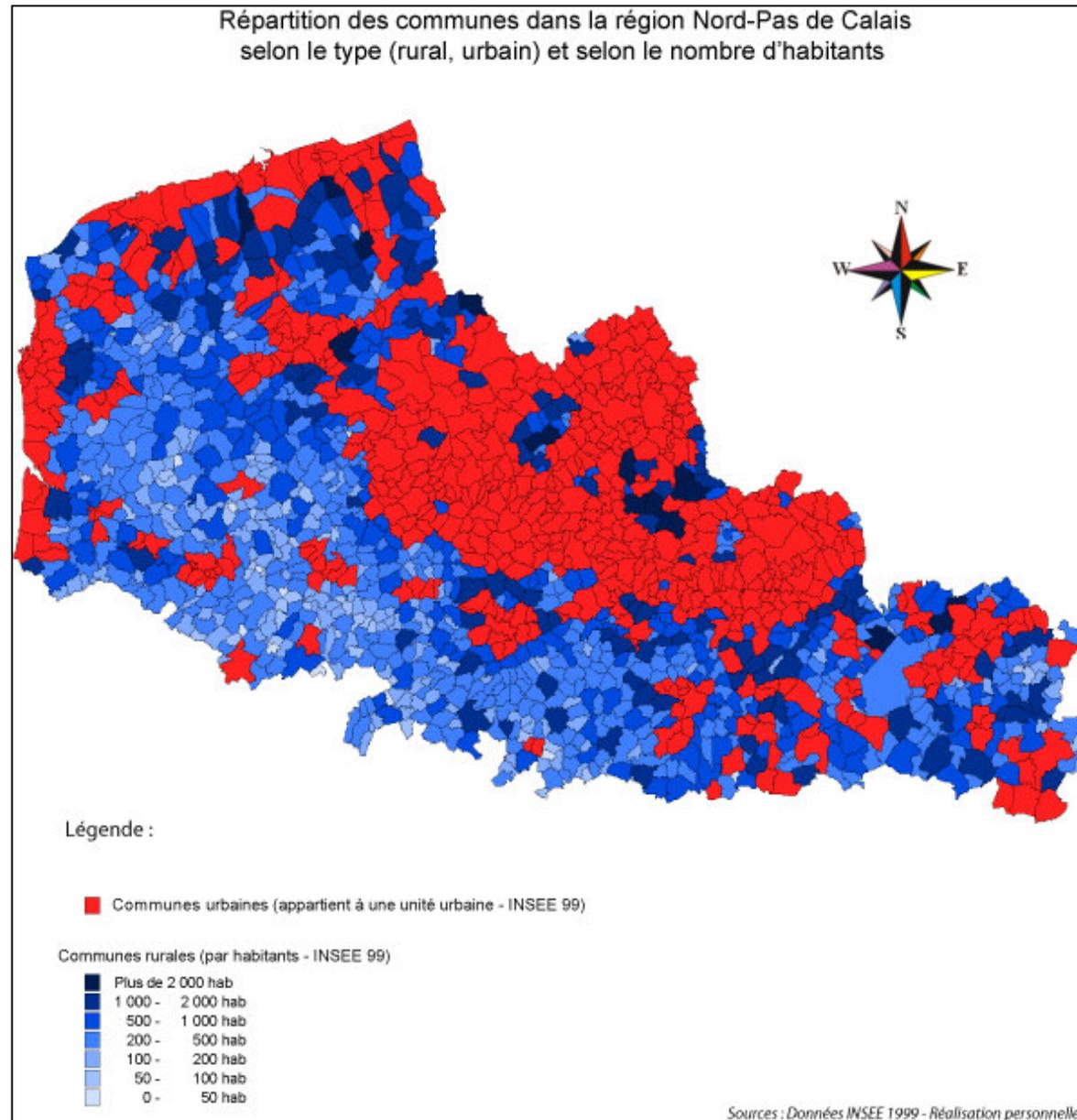
Département du Nord		
<i>Communes rurales de :</i>	Nombre de communes	Pourcentage (en %)
moins de 50 habitants	1	0,3
50 à 99 habitants	3	0,9
100 à 199 habitants	19	5,6
200 à 499 habitants	115	33,6
500 à 999 habitants	116	33,9
1000 à 1999 habitants	74	21,6
2000 habitants et plus	14	4,1

Département du Pas-de-Calais		
<i>Communes rurales de :</i>	Nombre de communes	Pourcentage (en %)
moins de 50 habitants	10	1,5
50 à 99 habitants	38	5,8
100 à 199 habitants	143	22
200 à 499 habitants	289	44,4
500 à 999 habitants	127	19,5
1000 à 1999 habitants	43	6,6
2000 habitants et plus	1	0,2

La répartition vue dans les tableaux précédents est également visible sur la carte ci dessous (cf. figure 1).

Figure 1 : Répartition des communes dans la région Nord-Pas-de-Calais selon le type (rural, urbain) et selon le nombre d'habitants

1.3.
M
E
T
H
O
D
O
L
O
G
I
E
D
E
L'
E
N
Q
U
E
T
E
P
A
R
S
O
N



DAGE POUR CETTE ETUDE

Afin de réaliser l'étude bilan de la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais, il a été décidé de réaliser un questionnaire.

Afin de bien cerner les enjeux de cette démarche, il est nécessaire de définir la méthodologie de l'enquête par sondage. Elle se décompose en 9 étapes :

1^{ère} étape : Définition de l'objet de l'enquête

L'association Nord Nature Chico Mendès pilote depuis 1999 la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais. Elle a pour but de promouvoir une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement. Ainsi, de plus en plus de collectivités s'engagent dans de telles démarches. D'où la nécessité de mettre en place une étude bilan qui s'appuierait entre autre sur une étude statistique afin de réaliser un état des lieux de la gestion différenciée dans la région.

2^{ème} étape : Définition de l'objectif (champ de l'enquête)

L'objectif de l'enquête est :

- d'évaluer le nombre de collectivités engagées dans la démarche de gestion différenciée.
- de savoir comment la gestion différenciée est mise concrètement en place sur le terrain.
- de connaître l'impact de la mission sur l'évolution des demandes exprimées par les collectivités et sur les pratiques de cette gestion différenciée.

Voici donc les principaux éléments de l'enquête :

- **la thématique** de l'enquête : Evaluation quantitative et qualitative de la gestion différenciée.
- **la population concernée** par l'enquête : Collectivités de type « commune ».
- **l'espace de référence** de l'enquête : Région Nord-Pas-de-Calais.
- ainsi **la population de référence** (c'est à dire population mère) : Communes de la Région Nord-Pas-de-Calais.

Remarque : on souligne qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le questionnaire les communautés de communes qui ont parfois des compétences particulières en matière de gestion des espaces verts.

3^{ème} étape : Formulation des hypothèses

Afin de mettre en évidence les choix et les possibilités d'exploitation de l'enquête, on peut définir les hypothèses auxquelles le questionnaire devra répondre :

- Combien de collectivités se sont engagées dans une démarche de gestion différenciée pour gérer leurs espaces verts ?
- Quelle est l'évolution des demandes depuis 1999 (depuis la création de la mission) ?
- Comment se pratique la gestion différenciée sur la région Nord-Pas de Calais à l'échelle communale (techniques de gestion) ?
- Existe-t-il des communes qui, dans leur gestion des espaces verts, utilisent des pratiques « dites de gestion différenciée » sans pour autant savoir qu'il s'agit de ce type de gestion ?
- Quels sont les espaces régionaux montrant un retard dans la mise en pratique de la gestion différenciée (quantitativement et/ou qualitativement) ? Et inversement, quels sont les secteurs référents au niveau régional de la gestion différenciée (quantitativement et/ou qualitativement) ?
- Existe-t-il des communes « types » qui se prêtent plus facilement à l'application des principes de la Gestion Différenciée (typologie d'espaces verts, taille de la commune, intercommunalité, financements, population...) ?
- Quelle est la perception de la gestion différenciée auprès des différents acteurs qui gravitent autour des espaces verts ?
- Quel a été le rôle de la mission dans l'évolution qualitative et quantitative de la gestion différenciée au niveau régional ? Quels sont les points forts et les points faibles de son action ?

4^{ème} étape : mise en évidence des conditions de réalisation de l'enquête

L'inventaire des moyens permet de déterminer les conditions dans lesquelles va se dérouler l'étude et ainsi fixer les limites d'exploitation.

Les moyens disponibles pour l'enquête sont donc les suivants :

- **Documentations, Bases de données...** :
 - Nombreux documents sur la gestion différenciée (Ouvrages, Plaquettes, Cd-Rom, Affiches...).
 - Base de données de contacts de l'association Nord Nature Chico Mendès (personnes référentes de la gestion différenciée).

- Base de données de toutes les mairies de la région Nord-Pas de Calais - 2003.
- Base de données INSEE – Recensement 1999.
- Publications de la Mission Gestion Différenciée (étude communication, dossiers techniques...)
- Enquête préalable auprès de communes ou de communautés de communes – réalisé par l'association en 2006.
- Un état des lieux de la gestion différenciée dans la région Nord-Pas-de-Calais – réalisée par l'association en 2000 juste après la création de la mission.

• **Moyens techniques :**

- Concernant le questionnaire : envoi d'un courrier contenant le questionnaire et une plaquette de sensibilisation-information sur la gestion différenciée (réalisée par l'association – 2007) à l'ensemble des communes de la région Nord-Pas de Calais (1547 communes au total).
- Moyens informatiques : Logiciels de traitements des résultats, logiciels de cartographie, logiciels SIG (Excel, Sphinx, Map Info...).

5^{ème} étape : *Choix de la population concernée*

Lorsque l'on réalise une enquête par sondage deux possibilités sont envisageables pour la détermination de la population concernée par l'étude :

- soit on interroge l'ensemble de la population (méthode la plus exhaustive)
- soit on définit une population échantillon (on effectuera alors un tirage parmi la population mère).

Après réflexion, la population qui est enquêtée est la population mère dans son ensemble. En effet, un échantillon risque de mettre de côté, dès le départ, des démarches intéressantes en terme de gestion différenciée. De plus, en interrogeant l'ensemble des communes, le nombre de réponses sera plus important et ainsi la diversité des réponses n'en sera que meilleure.

Ensuite, en fonction du taux de réponses obtenu et de la représentativité, on peut envisager une relance téléphonique de certaines communes.

6^{ème} étape : Réalisation du questionnaire

En tenant compte de toutes les étapes précédentes, on réalise un questionnaire qui permet de répondre aux objectifs de l'étude et qui permet également de répondre aux hypothèses formulées (aucune hypothèse ne doit être sans réponse – cf. étape 3).

Les questions doivent être simples afin d'être le plus objectif possible. Il faut bien avoir en tête que l'objectivité d'un questionnaire est relative, puisque c'est l'enquêteur qui réalise et oriente de ce fait le questionnaire.

Remarque : attention il est possible de corriger des erreurs d'échantillon mais pas des erreurs de questionnaire. L'étape de rédaction est donc cruciale.

Le questionnaire se décompose de la manière suivante (cf. annexe 1) :

- Titre du questionnaire.
- Une partie « renseignements » qui indique les caractéristiques principales de la commune (à remplir par l'enquêté).
- Une partie questionnaire à proprement parlé : questions fermées (oui/non, choix multiples) qui facilitent les traitements (donc la codification) et qui permettent une meilleure comparaison entre les différentes communes enquêtées (cette partie est à remplir par l'enquêté). Ce système de questions fermées va permettre d'obtenir une meilleure homogénéité des résultats.
- Une dernière partie où l'on admet des questions ouvertes (type « remarques éventuelles »).

7^{ème} étape : Test – Vérification - Envoi

Une fois le questionnaire rédigé et validé, on procède à l'étape de test du questionnaire. Pour cela, le questionnaire est envoyé à une vingtaine de communes et cela en conditions réelles d'envoi. Après le retour de ces « questionnaires-tests », les réponses sont analysées. Puis le test est validé et le questionnaire modifié si besoin. Cette étape est déterminante et va permettre de réaliser l'envoi définitif du questionnaire aux 1547 communes.

8^{ème} étape : Retours - Traitements des résultats

La saisie des résultats et les traitements se font, entre autres, à l'aide de logiciels informatiques (Excel, sphinx). Après les premiers traitements statistiques, la représentativité est estimée. On peut ainsi vérifier s'il sera nécessaire d'effectuer une étape de relance.

La relance sera nécessaire en cas de mauvaise représentativité afin de corriger les erreurs.

A partir des résultats statistiques, on répond aux hypothèses de l'étape 3.

Enfin, il sera possible de réaliser la cartographie de cette étude bilan sur la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais grâce à des logiciels informatiques adaptés (Map Info, Philcarto...).

1.4. CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE

Comme défini dans la méthodologie, la construction du questionnaire s'est faite en 3 temps :

- 1^{ère} phase de rédaction et 1^{ère} étape de validation par l'association Nord Nature Chico Mendès.
- Etape de test du questionnaire auprès de quelques « communes-tests ».
- Prise en compte des modifications, nouvelle phase de rédaction et 2^{ème} étape de validation par l'association.

Ainsi, le questionnaire se décompose de la manière suivante (*cf. annexe 1*) :

- **Un titre** : la gestion différenciée des espaces verts dans les communes du Nord-Pas-de-Calais.
- Une partie « **fiche d'identité de la commune** ». On y retrouve le nom de la commune, le département dans laquelle elle se situe, le service (espaces verts ou autre...) ou la personne de référence, le nombre de personnes du service et une estimation de la surface totale d'espaces verts.

Ensuite, on retrouve à proprement parlé le questionnaire qui se décompose en 4 sous-parties :

- **Typologie des espaces verts de la commune** : Connaître le patrimoine vert de chaque collectivité. Le questionnaire s'appuie sur la typologie de l'Association des Ingénieurs des Villes de France (*cf. annexe 4*).
- **Pratique de gestion des espaces verts** : Déterminer le profil de « pratique espaces verts » de la commune (gestion différenciée ou pas, existence d'un plan de gestion, décideurs de la gestion, techniques de fleurissement, techniques de gestion, ...).
On retrouve également des questions réservées aux communes qui ont mis en place la gestion différenciée afin de définir plus précisément leurs pratiques de gestion (date de mise en place, surface en gestion différenciée, acteurs, formation, perception et démarche de communication).

- **Mission Gestion Différenciée - Nord-Pas-de-Calais** : Mettre en évidence le rôle de la mission dans la mise en œuvre de la gestion différenciée sur la région (date de connaissance, rôle, moyens, outils,...).
- **Pour aller plus loin...** : Définir quelques éléments de perspectives quant à la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais (intérêt par rapport à la démarche de la mission, besoins éventuels, intégration de la conception différenciée dans les projets futurs).
Le questionnaire se termine par un espace réservé aux éventuels remarques et commentaires.

On peut rappeler que le questionnaire est accompagné de la nouvelle plaquette de sensibilisation (cf. annexe 3) réalisée par l'association Nord Nature Chico Mendès dans le cadre de sa mission régionale sur la gestion différenciée ainsi que d'un courrier (cf. annexe 2).

1.5. RESULTATS ET ANALYSES DE L'ENQUETE

1.5.1. Répartition et représentativité des résultats

L'enquête auprès des communes a été lancée le 15 mai 2007 et arrêtée le 29 juin 2007 après avoir reçu 150 questionnaires en retour. Nous avons donc quasiment atteint le taux de réponse qui avait été fixé lors des réflexions concernant la méthodologie, à savoir 10 %. En effet nous obtenons un taux de :

$$150 \cdot 100 / 1547 = 9,7 \%$$

Concrètement, cela signifie qu'une commune sur dix a répondu au questionnaire et cela dans un délai assez bref. Au vu du taux obtenu, on peut conclure que la poursuite de l'étude bilan et en particulier son analyse statistique est tout à fait possible. Ce taux de réponse de 10 % permet également de penser que le panel des réponses sera suffisamment varié et donc que l'on pourra tirer les conclusions les plus proches possible de la réalité du terrain.

Il reste cependant à vérifier la répartition et la représentativité de cet échantillon « réponse » par rapport à la réalité régionale.

L'étude de la répartition et de la représentativité permet de mettre en évidence les éventuels biais ou limites statistiques à prendre en compte dans l'analyse et dans les conclusions qui ressortiront de l'enquête.

La répartition des résultats est la suivante :

Remarque : dans le tableau suivant nous avons repris en parallèle des résultats de l'étude la répartition totale de la région Nord-Pas-de-Calais afin de pouvoir comparer les résultats.

Département	Nombre de communes		Fréquence	
	Etude bilan	Totale	Etude bilan	Totale
Nord	76	653	50,7%	42,2%
Pas-de-Calais	74	894	49,3%	57,8%
Total	150	1547	100%	100%

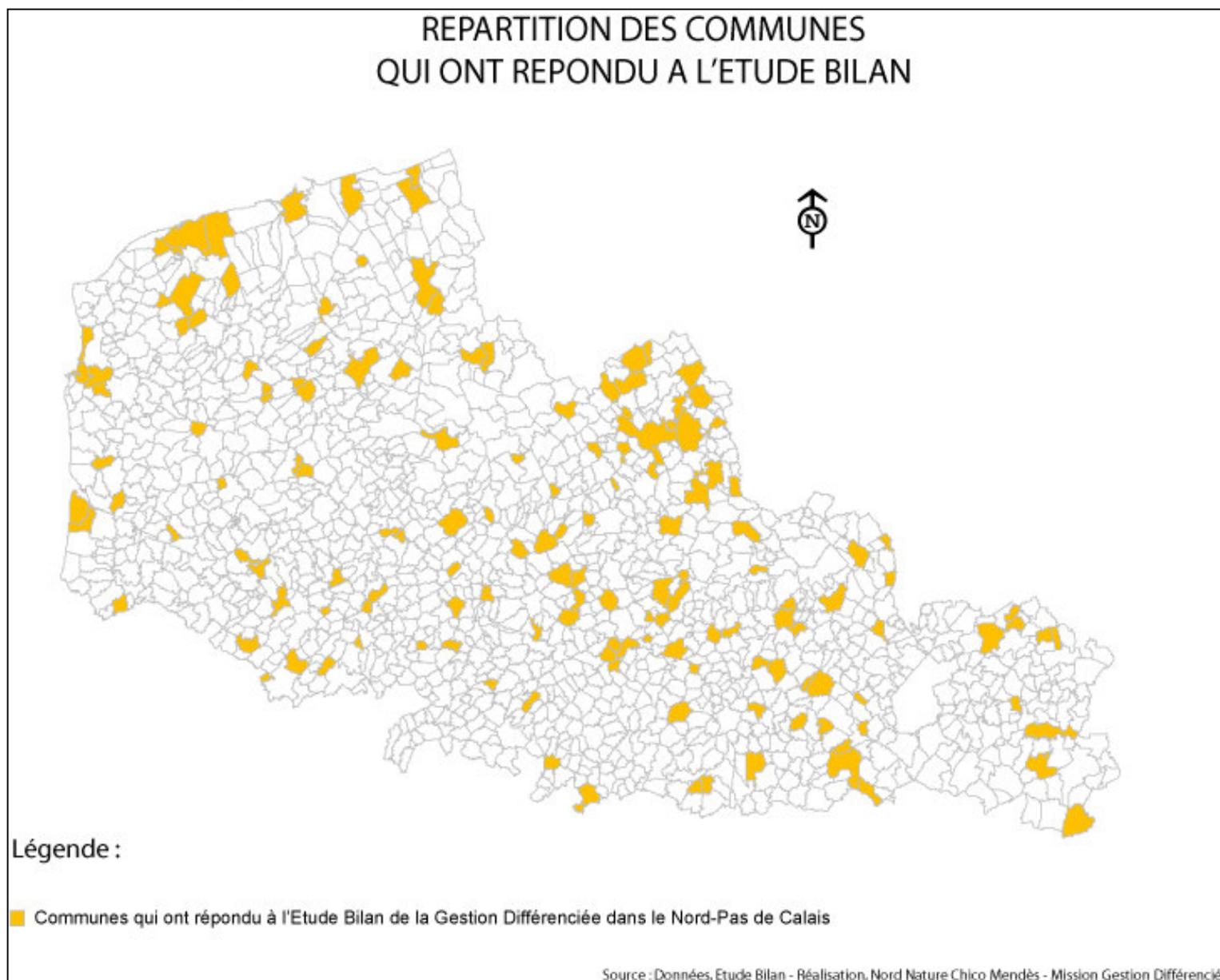
La répartition des communes « réponses » est équilibrée entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec respectivement 50,7 % et 49,3 % des retours de questionnaires.

Il existe donc une légère différence entre la répartition régionale réelle et celle observée pour l'étude bilan. En effet le département du Nord compte 653 communes (42,2 %) et celui du Pas-de-Calais en compte 894 (57,8 %).

La répartition spatiale des communes sur le territoire régional est tout à fait satisfaisante (cf. figure 2). Les communes qui ont répondu au questionnaire se situent sur l'ensemble du territoire de la région. Il n'y a donc pas de zone « blanche » où aucune commune n'a répondu.

L'étude présente globalement une bonne répartition et représentativité spatiale.

Figure 2 : Répartition des communes qui ont répondu à l'étude bilan



Comme défini dans la méthodologie de l'enquête, il est nécessaire de vérifier la représentativité de l'échantillon « réponse » **par rapport à la population mère**. Cette vérification se fait avec la classification INSEE. Ainsi, lorsque l'on regarde la répartition entre les communes rurales et urbaines, on obtient les résultats suivants :

Remarque : dans les tableaux suivants, nous avons repris, en parallèle des résultats de l'étude, la répartition totale de la région Nord-Pas-de-Calais afin de pouvoir comparer les résultats.

Région Nord-Pas de Calais						
	Communes rurales		Communes urbaines		Total	
	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale
Nombre de communes	74	993	76	554	150	1547
Pourcentage (en %)	49,3	64,2	50,7	35,8	100	100

Département du Nord						
	Communes rurales		Communes urbaines		Total	
	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale
Nombre de communes	29	342	47	311	76	653
Pourcentage (en %)	38,2	52,4	61,8	47,6	100	100

Département du Pas-de-Calais						
	Communes rurales		Communes urbaines		Total	
	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale	Etude Bilan	Totale
Nombre de communes	45	651	29	243	74	894
Pourcentage (en %)	60,8	72,8	39,2	27,2	100	100

Tout d'abord, on remarque un **équilibre entre le taux de réponse des communes rurales et celui des communes urbaines** avec respectivement 49,3% et 50,7% des retours. Il y a donc autant de communes urbaines que rurales dans l'échantillon « réponse ».

Si l'on regarde plus précisément la répartition par département et en comparant ces résultats avec ceux de la totalité la région, on voit que la répartition est sensiblement différente.

En effet, on observe une inversion pour le département du Nord, où plus de communes urbaines que rurales ont répondu alors qu'au total il y a un plus de communes rurales que d'urbaines.

De plus, pour le département du Pas-de-Calais, même si la tendance est assez bien respectée, la différence entre la répartition totale et celle des réponses n'est pas exactement la même. Ainsi, dans ce département, près de 61 % des réponses sont attribués à des communes rurales alors qu'il y a près de 73 % de communes rurales dans le Pas-de-Calais.

Ces deux phénomènes expliquent le fait que l'on ait un équilibre entre le taux de réponse des communes rurales et celui des communes urbaines pour l'ensemble de la région.

Tout au long de l'analyse de cette étude il faut donc garder à l'esprit qu'il existe un léger déficit au niveau du nombre de réponses des communes rurales par rapport aux exigences que nous nous sommes fixées. Cependant, cela n'est pas pour autant préjudiciable pour la poursuite de l'étude.

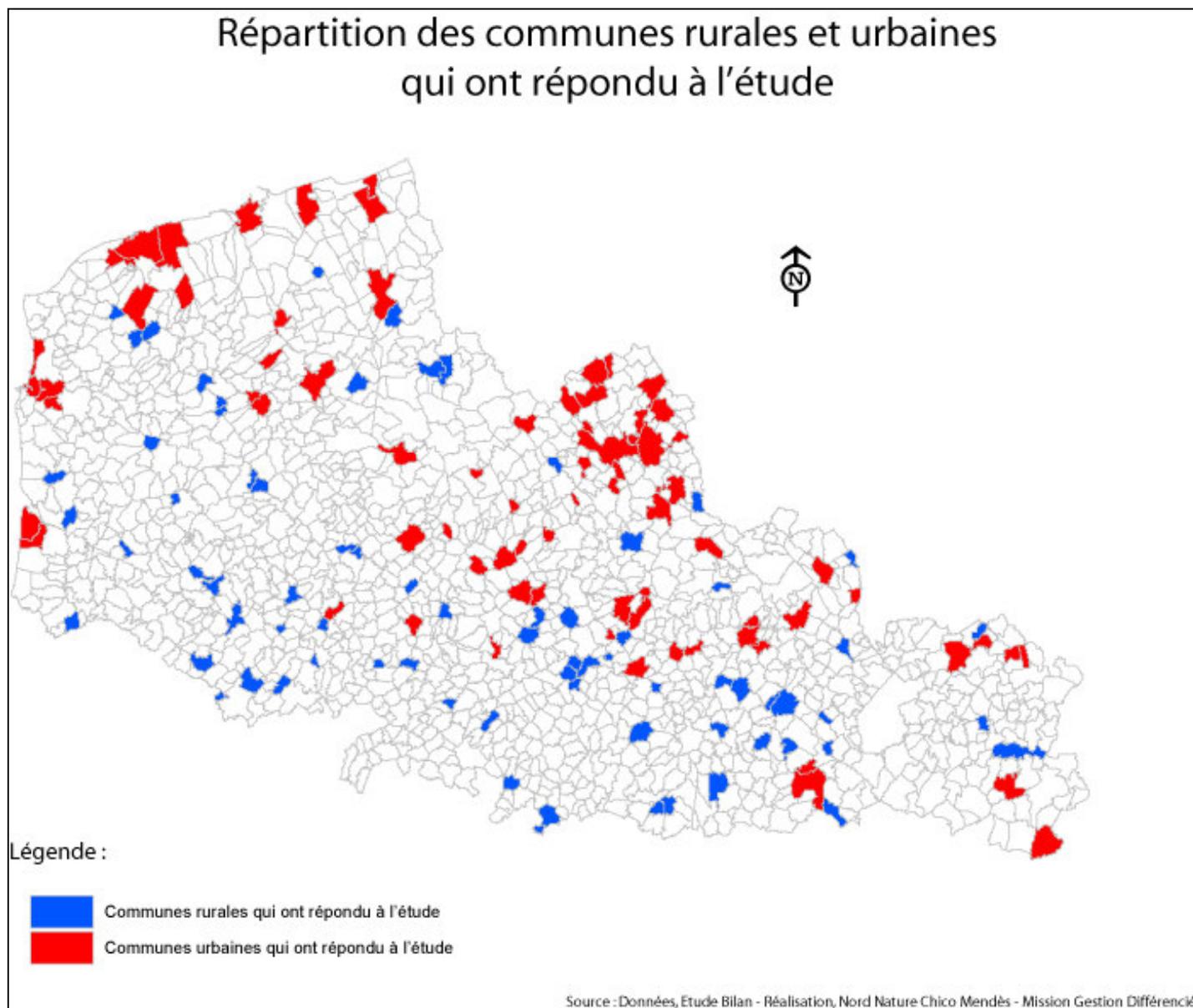
En effet, on peut se satisfaire d'avoir réussi à obtenir une assez bonne proportion de réponses émanant de communes rurales (presque 50 %) qui n'ont parfois pas de service espaces verts ou technique mais qui ont quand même pris le temps de répondre à l'enquête, donnant une certaine légitimité aux résultats de l'étude (cf. figure 3)

Ainsi, au vu de la répartition et de la représentativité spatiale mais aussi au regard des caractéristiques communales (rurale ou urbaine), on peut tout à fait se satisfaire des résultats obtenus.

L'équilibre entre les différents phénomènes étudiés, montre que l'étude prend en compte tous les types de communes et cela sur l'ensemble de l'espace régional.

On peut alors penser que l'échantillon « réponse » est représentatif de la réalité de la région Nord-Pas-de-Calais.

Figure 3 : Répartition des communes rurales et urbaines



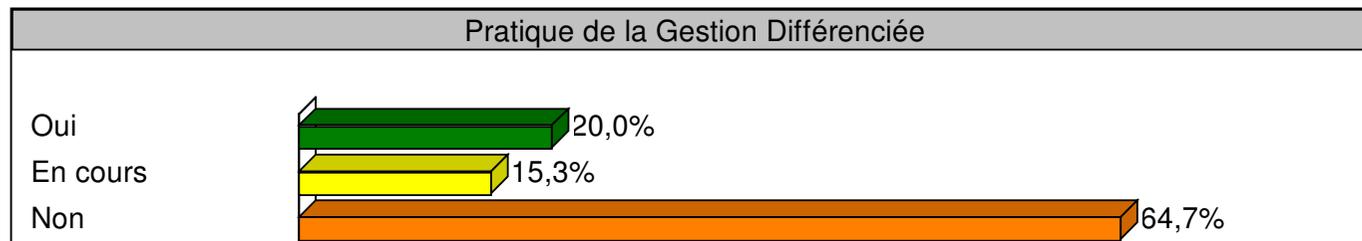
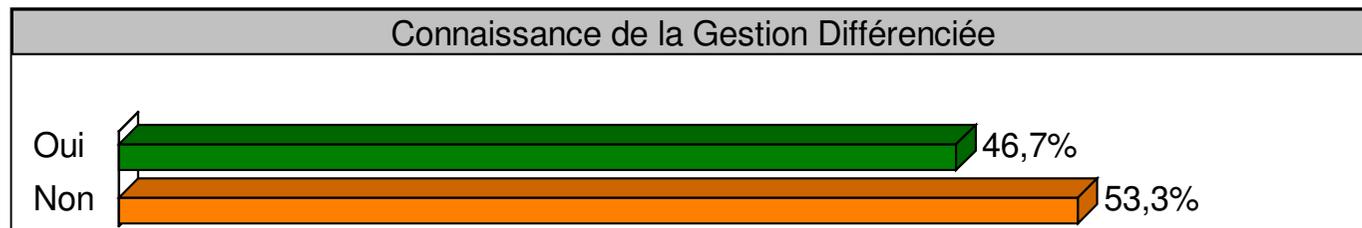
1.5.2. Analyse des résultats

La partie suivante s'attache à présenter et analyser les résultats du questionnaire.

Remarque : l'ensemble des résultats « bruts » sont présentés en annexe de cette étude. Tous les résultats et analyses qui seront développés dans la partie suivante s'appuieront donc sur ce document (cf. annexe 5).

Connaissance et pratique de la gestion différenciée

(Cf. annexe 5 - questions 2 et 3)



Ces résultats sur la connaissance et la pratique de la gestion différenciée nous livrent plusieurs informations :

Tout d'abord, on s'aperçoit que près de 47 % des communes connaissent la gestion différenciée. Ce qui, à priori, semble important, et montre que le niveau de connaissance de la gestion différenciée de la région est élevé.

On peut nuancer ce chiffre dans la mesure où les communes qui sont sensibles à la démarche de gestion différenciée ont sans doute répondu plus facilement au questionnaire que les autres. Néanmoins, ce chiffre de 47 % est intéressant.

Concernant le taux de pratique de la gestion différenciée, on voit que 35,3 % de l'ensemble des communes du Nord-Pas de Calais la mettent en place (pourcentage obtenu en cumulant les communes « en cours » et celles qui l'ont déjà mise en place).

Pour cette statistique de référence, il est intéressant de déterminer un intervalle de confiance qui va permettre d'établir une fourchette « de pratique de la gestion différenciée » dans la région Nord-Pas de Calais. Ainsi on peut dire à 95 % de certitude que ce taux se situe entre :

$$27,7\% < 35,3\% < 43\%$$

De plus, on s'aperçoit en croisant ces deux informations (connaissance et pratique de la gestion différenciée) que 75,7 % des communes qui connaissent la gestion différenciée la mettent en place (ou sont en cours).

Ainsi on peut dire que **plus de 7 communes sur 10 mettent en place la gestion différenciée à partir du moment où elles connaissent cette méthode de gestion.**

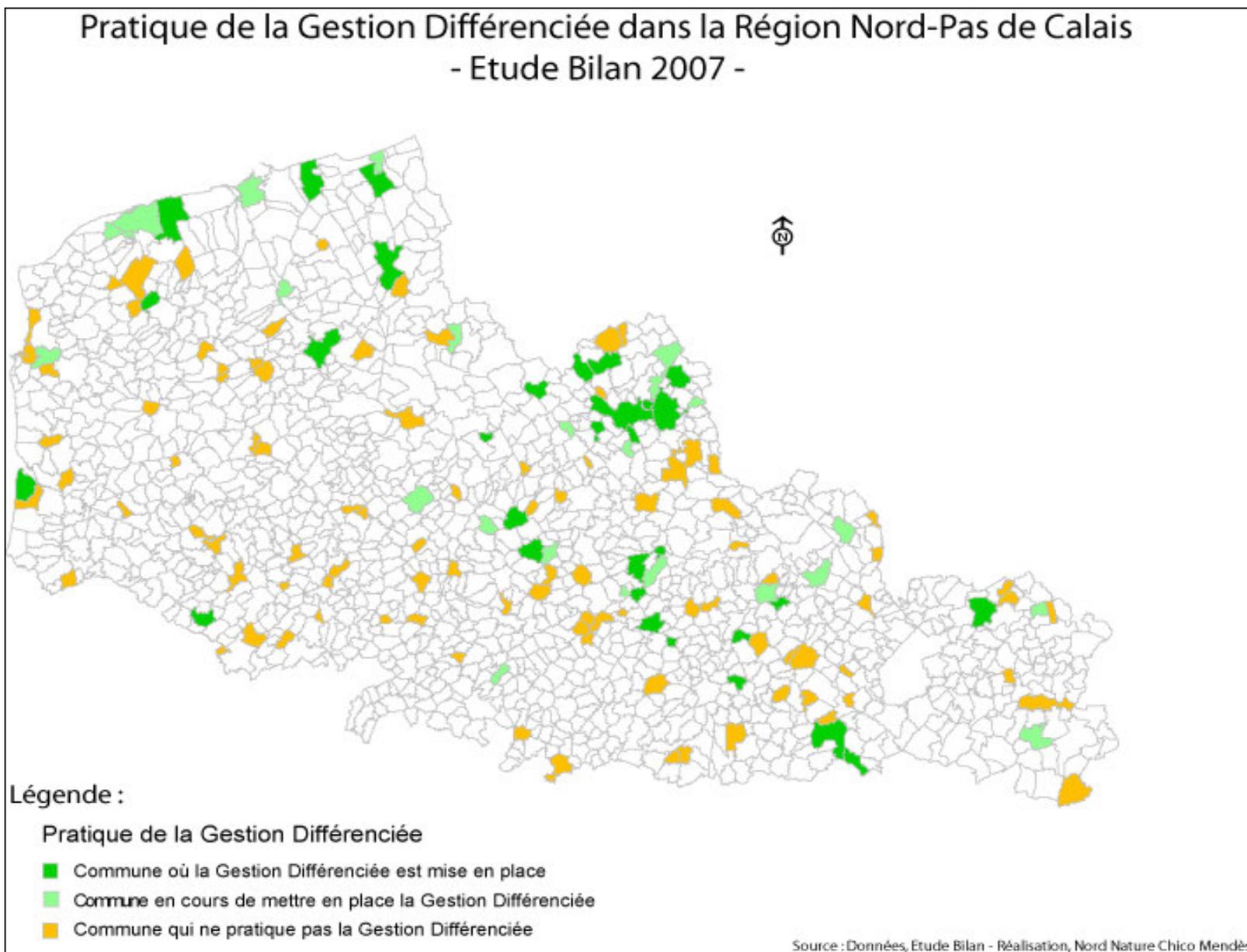
Ces statistiques permettent de poser un premier regard sur la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais : on note ainsi sa place non négligeable dans les méthodes de gestion des communes de la région.

Voici la répartition par département des 53 communes qui pratiquent la gestion différenciée (ou en cours) (cf. tableau ci dessous et figure 4)

	Nord	
	Pratique	En cours de mise en place
Nombre de communes	22	15
Fréquence (%)	41,5	28,3

	Pas-de-Calais	
	Pratique	En cours de mise en place
Nombre de communes	8	8
Fréquence (%)	15,1	15,1

Figure 4 : Pratique de la gestion différenciée dans la région Nord-Pas-de-Calais



- **Le département du Nord : « un bastion de la gestion différenciée urbaine »**

Le premier élément qui ressort de cette répartition montre que **le département du Nord concentre 69,8 % des communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée.**

Mais cette différence entre les deux départements n'est pas le seul phénomène marquant de cette répartition. En effet, on remarque que les communes qui pratiquent la gestion différenciée sont essentiellement des communes urbaines ou péri-urbaines (cf. *tableau ci-dessous*). Le département Nord comptant beaucoup plus de communes urbaines que celui du Pas-de-Calais, il est donc logique de trouver plus de communes « gestion différenciée » dans ce département.

	Région Nord-Pas de Calais	
	Nombre Communes rurales	Nombre Communes urbaines
Communes « gestion différenciée »	10	43
Communes « non- gestion différenciée »	64	33

- **La gestion différenciée c'est aussi un phénomène rural**

Une autre information qui ressort de cette répartition est que **la gestion différenciée n'est pas uniquement un phénomène urbain.** Il y a tout de même 10 communes rurales (c'est à dire 19 % des communes « gestion différenciée ») qui mettent en place cette méthode de gestion (ou sont en cours de mise en place). Ces démarches sont assez nombreuses pour dire qu'il ne s'agit pas d'exceptions.

A ces communes rurales, on peut sans doute ajouter certaines démarches de communes péri-urbaines qui ne rentrent pas dans la catégorie « rurale » de l'INSEE mais qui sont bien souvent assez différentes des véritables communes urbaines et se rapprochent plus, dans leurs caractéristiques, des communes rurales.

On peut donc affirmer que la gestion différenciée est mise en place aussi bien dans un milieu urbain que rural.

On voit d'ailleurs qu'il y a un nombre non-négligeable de communes rurales et urbaines qui sont en cours de mise en place de la gestion différenciée, ce qui indique qu'il existe actuellement une réelle dynamique au niveau des deux types de collectivités.

Il est vrai que l'impulsion de départ a été donnée, dans la région, par des communes urbaines ou péri-urbaines (Grande-Synthe, Lille,...) mais il est possible que, dans les années à venir, la tendance s'inverse ou qu'un équilibre se crée.

En effet, les communes rurales apparaissent plus flexibles du fait de leur taille modeste. Ainsi, le changement ou l'évolution des pratiques « espaces verts » ne demandera pas un bouleversement fondamental dans l'organisation de la commune.

- **Pôles de la gestion différenciée**

Au delà de cette répartition entre communes urbaines et rurales, on remarque qu'il existe sur le territoire régional (cf. figure 5), ce que l'on pourrait appeler, des « pôles de gestion différenciée » où se concentrent plusieurs communes qui pratiquent la gestion différenciée. Ces pôles se situent principalement dans le département du Nord et dans le bassin minier : il s'agit principalement de la métropole Lilloise, de la région de Dunkerque et du bassin minier. On peut alors souligner que ces pôles sont presque tous localisés sur les zones urbaines de la région. En effet, dans toutes les plus grandes agglomérations, on trouve des communes qui ont entamé une démarche de gestion différenciée.

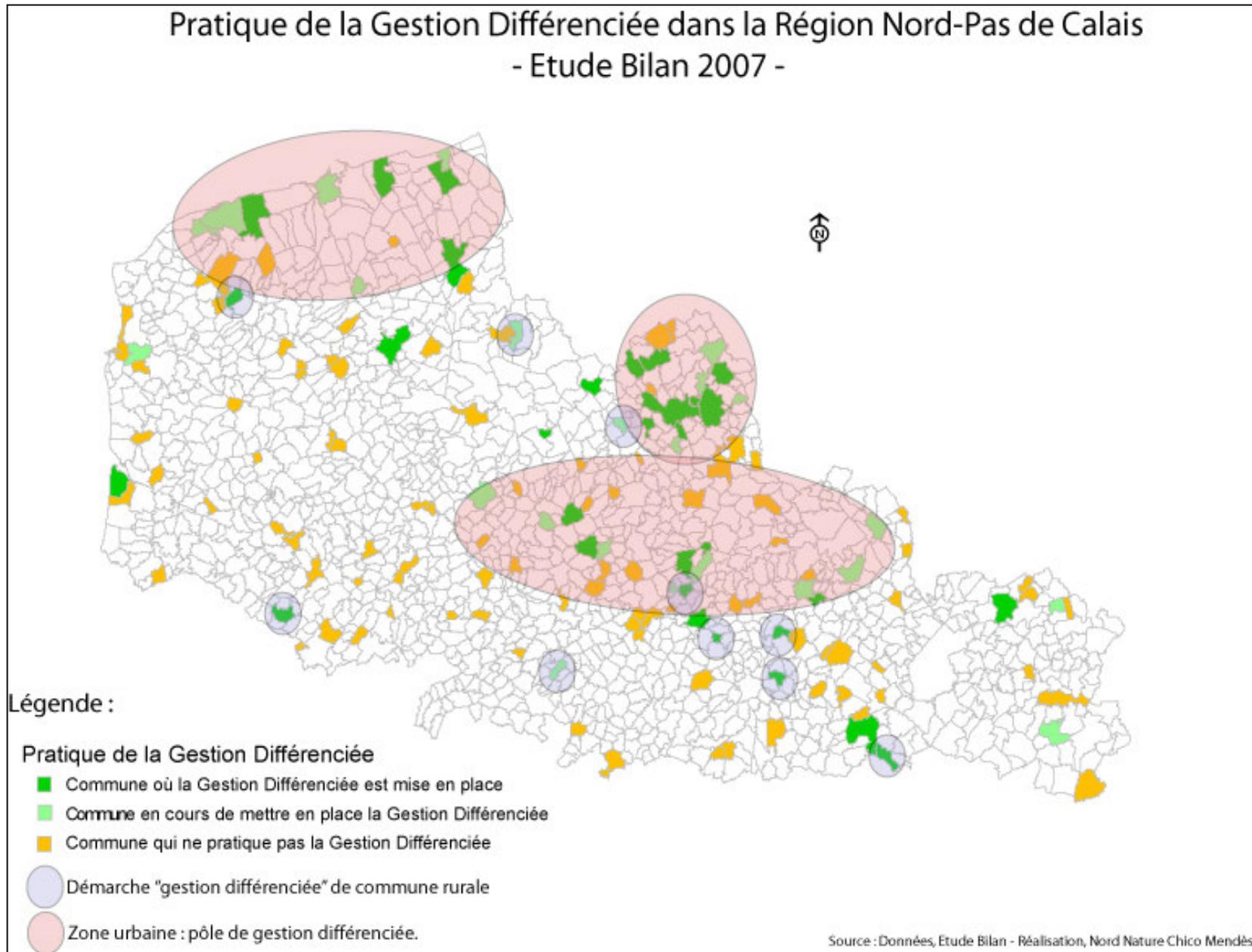
On peut expliquer ce phénomène de « pôle » de deux manières :

- 1^{er} cas : dans un premier temps une commune s'est lancée, de sa propre initiative, dans la mise en place de la gestion différenciée et devient une sorte d'exemple. Puis, dans un second temps, les communes limitrophes ont adopté cette méthode de gestion des espaces verts (exemple : Grande-Synthe a été une commune pionnière de la gestion différenciée dans le Nord-Pas de Calais et les communes alentours ont suivi par la suite).
- 2^{ème} cas : l'impulsion a été dès le départ intercommunale, la diffusion de la gestion différenciée a donc suivi le territoire qui l'a initiée. (exemple : l'agence d'urbanisme et de développement de Lille Métropole a lancé une réflexion sur le plan de gestion des espaces verts des communes de la métropole Lilloise à partir de 2000.)

En plus des démarches rurales et des pôles de la gestion différenciée, on retrouve une dizaine de communes urbaines (ou péri-urbaines) plutôt isolées qui sont également dans une démarche de gestion plus extensive. Ces communes réparties sur l'ensemble du territoire régional sont elles aussi le signe d'une diffusion des principes de la gestion différenciée dans les pratiques de gestion des espaces verts.

La figure 5 (page suivante) permet de visualiser ce phénomène de pôle.

Figure 5 : Pratique de la gestion différenciée et zonage



Pourquoi la gestion différenciée est-elle ou non mise en place ?

(Cf. annexe 5 - questions 4 et 5)

L'étude montre que, pour de nombreux élus et techniciens, le frein majeur à la mise en place de la gestion différenciée est le **manque de moyens, humains et financiers** (cf. tableau ci-dessous). Ces deux raisons sont citées respectivement par 52 et 43 % des communes concernées.

Le manque de formation fait également partie du « trio de tête » des raisons citées par les communes (41 %).

Raisons de la non-pratique de la Gestion Différenciée	Nombre de citations	Fréquence
Pas de réponse	44	45,4%
Manque de moyens humains	51	52,6%
Manque de moyens matériels	29	29,9%
Manque de moyens financiers	42	43,3%
Manque de formation	40	41,2%
Gestion Différenciée en cours de réflexion	7	7,2%
Autres méthodes de gestion privilégiées	2	2,1%
Essai avorté	1	1%
Autres raisons	9	9,3%

Pourtant, la gestion différenciée ne demande pas nécessairement de moyens supplémentaires. Au contraire, cette méthode permet même une optimisation des pratiques. En effet l'un des enjeux de la gestion différenciée est bel et bien de répondre le plus efficacement possible au volet économique de la gestion des espaces verts. Les initiatives de petites communes de quelques centaines d'habitants (avec peu de moyens humains et financiers) mises en évidence par cette étude le prouvent : Hordain, Bouquehault, Cagoncles, Boiry-Sainte-Rictrude, etc.

Le manque de formation, souvent cité par les communes, est révélateur du manque de connaissance de la gestion différenciée. En effet, les gestionnaires se sentent souvent démunis face à la mise en place et à l'application de cette méthode.

Certaines communes précisent aussi que le contexte local (petite commune rurale, pas de véritable service espaces verts...), ajouté à un manque de connaissance de la gestion différenciée n'est pas favorable à sa mise en place.

Pour les communes qui pratiquent la gestion différenciée des espaces verts, **les motivations sont, dans plus de 92 % des cas, environnementales (cf. tableau ci-dessous).**

Le choix de la gestion différenciée est aussi bien souvent dû à une volonté (ou une nécessité) d'optimiser les moyens et de réduire les dépenses. Ainsi plus de 73 % des communes invoquent cette raison.

Les deux arguments sont souvent associés dans le choix de la gestion différenciée puisque 71,7 % des communes « gestion différenciée » citent les deux raisons (statistique obtenue en croisant les résultats des questions 3 et 4).

Parfois, le choix de la gestion différenciée réside également, dans des motivations plutôt esthétiques (fleurissement, participation au concours de villes et villages fleuris, ...) ou patrimoniales (mise en valeur du patrimoine communal, développement touristique, ...). On peut également préciser que la démarche volontariste est également bien souvent mise en avant voire indispensable à la réussite et à la pérennité du projet de gestion différenciée. En effet, que ce soit au niveau des élus ou des techniciens, beaucoup soulignent **la nécessaire « volonté politique »** dans la mise en place de la démarche.

Raisons de la pratique de la Gestion Différenciée	Nombre de citations	Fréquence
Préoccupations environnementales	49	92,4%
Optimisation des moyens	39	73,6%
Autres raisons	7	13,2%

D'ailleurs, une autre statistique vient confirmer les idées précédentes. Ainsi, afin de faire le parallèle entre l'éventuelle démarche de développement durable globale d'une commune et les pratiques espaces verts, le questionnaire demande aux communes d'indiquer si elles ont entamé une démarche générale de développement durable (agenda 21, charte de l'environnement, préconisations, ...).

D'après l'étude, seulement 15,3 % des communes ont développé un agenda 21 local (ou une démarche similaire). Pourtant, on remarque que **plus de 30 % des communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée, ont également une réflexion plus globale sur le développement durable (cf. tableau ci après).** Inversement, seulement 7 % des communes qui disent ne pas pratiquer la gestion différenciée ont une démarche de développement durable globale.

Est ce alors la gestion différenciée qui impulse une démarche plus globale ? Ou est ce une réflexion et un travail en amont sur le développement durable qui va engendrer une évolution des pratiques de gestion des espaces verts vers une gestion plus extensive ?

	Démarche globale de développement durable		
	Non réponse	Oui	Non
Commune "Gestion Différenciée"	5,7%	30,2%	64,1%
Commune "Non Gestion Différenciée"	5,2%	7,2%	87,6%

De la même manière, lorsque l'on s'intéresse au plan de gestion, document permettant d'avoir un regard global sur la gestion des espaces verts d'une commune, on remarque que près de 53 % des communes qui pratiquent la gestion différenciée (cf. tableau ci-dessous) ont mis en place un tel document. Ainsi, **plus de 75 % des plans de gestion des communes de l'étude sont réalisés par des communes « gestion différenciée »** (statistique obtenue en croisant les résultats des questions 3 et 6).

Il est toutefois nécessaire de préciser ici que certaines communes réalisent des plans de gestion partiels (sur certains espaces par exemple). Il est également possible que certaines communes, ne sachant pas réellement ce qu'est un plan de gestion des espaces verts, l'aient confondu avec d'autres documents de gestion (gestion économique,...).

	Plan de gestion		
	Non réponse	Oui	Non
Commune "Gestion Différenciée"	7,5%	52,8%	39,6%
Commune "Non Gestion Différenciée"	4,1%	9,3%	86,6%

Les décideurs du type de gestion des espaces verts _____
(Cf. annexe 5 - question 7)

Sans réelle surprise, **ce sont les élus, qui pour 79,3 % des communes, interviennent dans le choix du type de gestion des espaces verts.** En effet, même si certaines décisions sont prises en concertation avec les services techniques, espaces verts, environnement ou cadre de vie, les élus gardent une très grande importance dans l'orientation des modes de gestion des espaces verts.

Il est alors intéressant de croiser cette information avec le tableau de la pratique ou non de la gestion différenciée, afin de vérifier si les décideurs sont toujours les mêmes (cf. tableau ci dessous)

Décideurs des communes « gestion différenciée »	Fréquence	Décideurs des communes « non-gestion différenciée »	Fréquence
Pas de réponse	0,00%	Pas de réponse	8,25%
Service Espaces Verts	54,7%	Service Espaces Verts	6,2%

Service Technique	26,4%	Service Technique	15,5%
Service Environnement / Développement Durable	20,75%	Service Environnement / Développement Durable	1 %
Elus	69,8%	Elus	84,5%
Autres	5,7%	Autres	2,1%

Pour les communes « gestion différenciée », **certes les élus interviennent dans 69,8 % des cas, mais le service espaces verts a une place assez importante puisque pour 54,7 % des communes, il intervient dans le choix du type de gestion.**

A l'inverse, pour les communes qui ne sont pas dans une démarche de gestion plus extensive, les élus ont une importance encore plus grande dans le choix du type de gestion par rapport aux premières statistiques étudiées, puisque, dans plus de 84% des cas, ce sont les élus qui décident. La participation des autres acteurs des communes dans le choix du type de gestion en est alors très réduite (au maximum 15 % pour les services techniques).

Dans ces communes, les élus sont donc les acteurs à privilégier pour toute action de sensibilisation.

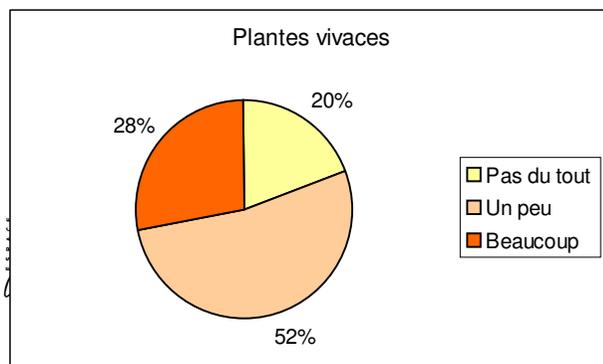
On voit donc que la gestion différenciée amène les différents acteurs des espaces verts à collaborer entre eux.

On peut même parler de co-décision ou au moins d'une réelle concertation entre les services espaces verts et les élus pour le choix de gestion. Il est évident que la participation et l'implication des services techniques dans l'orientation de la politique communale concernant le choix du type de gestion permet de prendre en compte l'ensemble des paramètres du terrain et ainsi d'optimiser au maximum la gestion.

Les techniques de gestion et de fleurissement des espaces verts _____ (Cf. annexe 5 - questions 9 et 10)

- **Le fleurissement (Cf. annexe 5 - question 9):**

Nous avons sélectionné quelques types de plantes et avons demandé aux communes de préciser leur fréquence d'utilisation sur leur territoire. On obtient les résultats suivants :

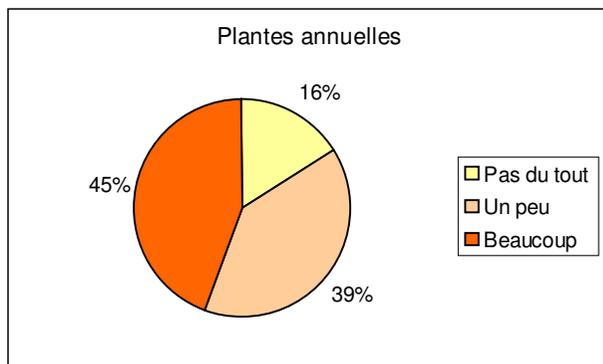
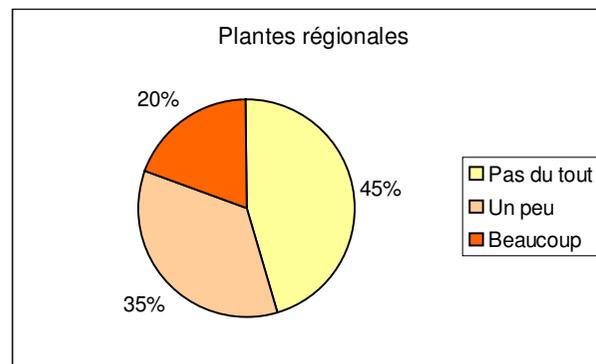


Les espaces verts dans le Nord-Pas de Calais en 2007

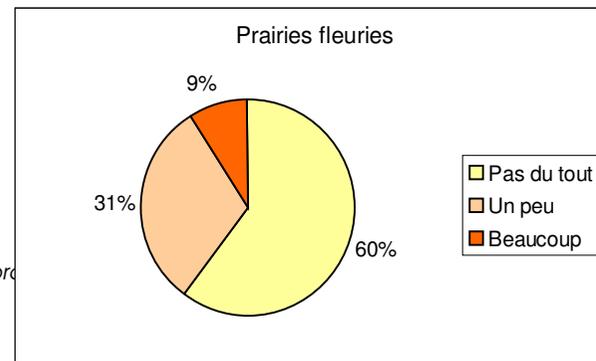


On remarque que la majorité des communes de la région (80 %) utilisent des plantes vivaces (à des fréquences diverses) pour leurs opérations de fleurissement.

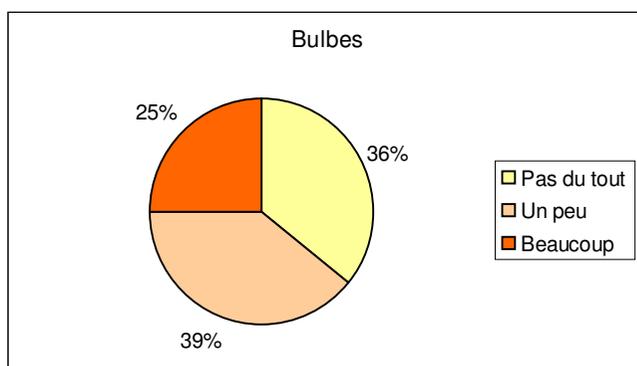
Concernant l'utilisation des plantes régionales, on voit qu'il y a encore 45% des communes qui utilisent exclusivement des plantes « exotiques » dans la région Nord-Pas-de-Calais pour leur fleurissement. Seulement 20 % d'entre-elles utilisent régulièrement des plantes locales.



Les plantes annuelles restent les plantes les plus utilisées par les services espaces verts des communes régionales (84 %) : 39 % d'entre-elles les utilisent un peu et 45 % les utilisent fréquemment.

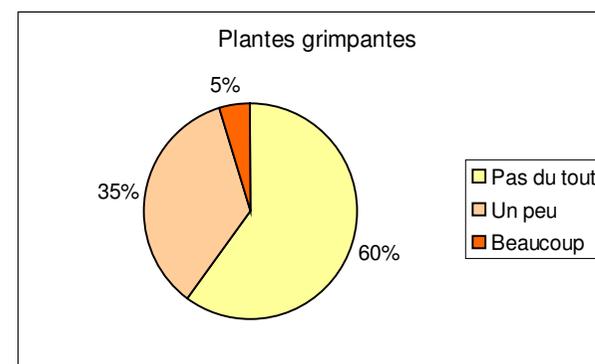


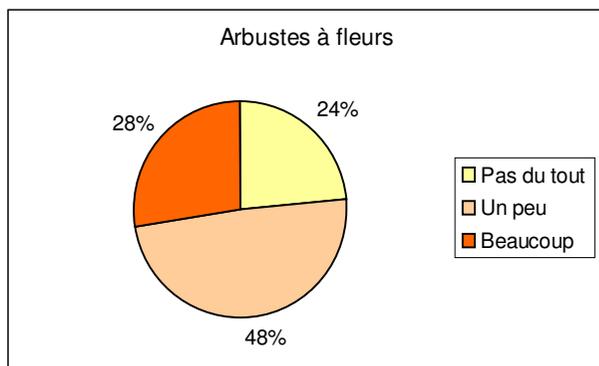
D'après l'étude, la prairie fleurie devient un élément remarquable dans le fleurissement puisque 40 % des communes utilisent cette technique.



Les bulbes sont utilisés dans les plantations des espaces verts par 64 % des communes de la région. Cependant, les 2/3 de ces communes utilisent les plantes à bulbes de façon modérée.

Les plantes grimpantes sont, comme les prairies fleuries, utilisées par 40 % des communes. Néanmoins, seules 5 % d'entre elles disent en utiliser fréquemment.

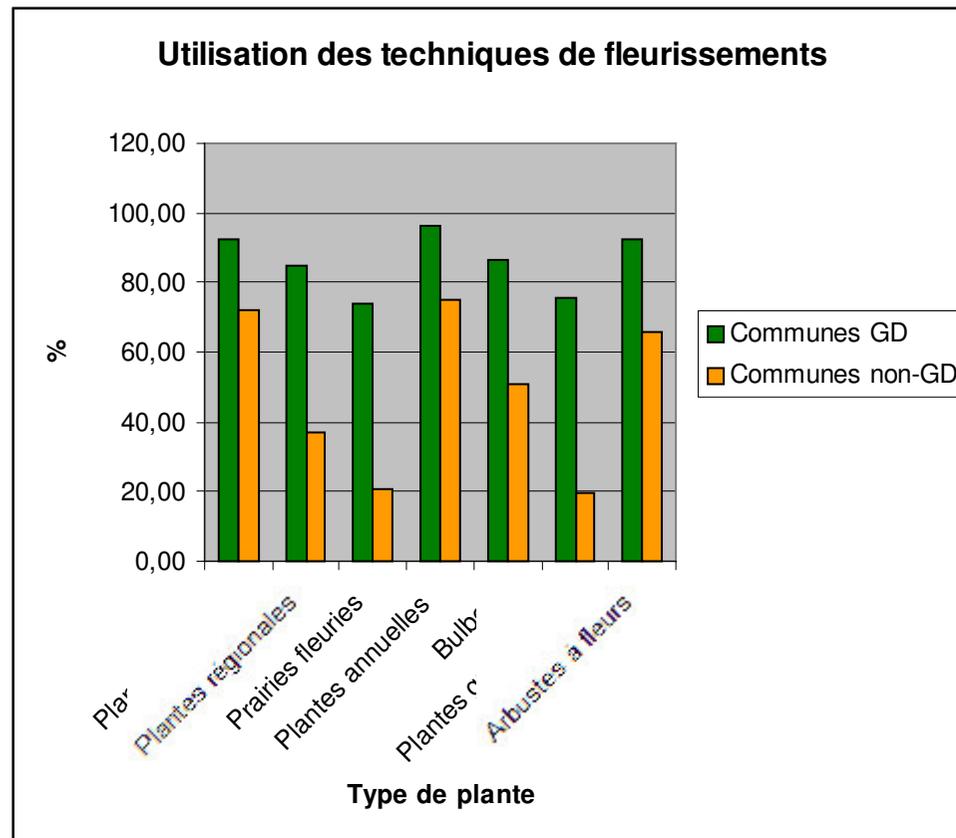




Les arbustes à fleurs remportent l'adhésion de 76 % des communes. Mais la majorité d'entre elles ne les utilise pas très fréquemment (environ 2/3 des utilisateurs).

Les pratiques de fleurissement diffèrent sensiblement selon les communes. C'est pourquoi, on ne peut pas réellement établir de profils communaux concernant les techniques de fleurissement. Cependant, il est possible de distinguer quelques caractéristiques sur le fleurissement entre les communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée et celles qui ne le sont pas. (cf. figure 6)

Figure 6 : Utilisation des techniques de fleurissement



Lorsque l'on regarde uniquement si ces techniques de fleurissement sont utilisées ou pas, on voit que les communes qui pratiquent la gestion différenciée utilisent en grande majorité l'ensemble des plantes étudiées (souvent plus de 80 % sauf pour la prairie fleurie et les plantes grimpantes).

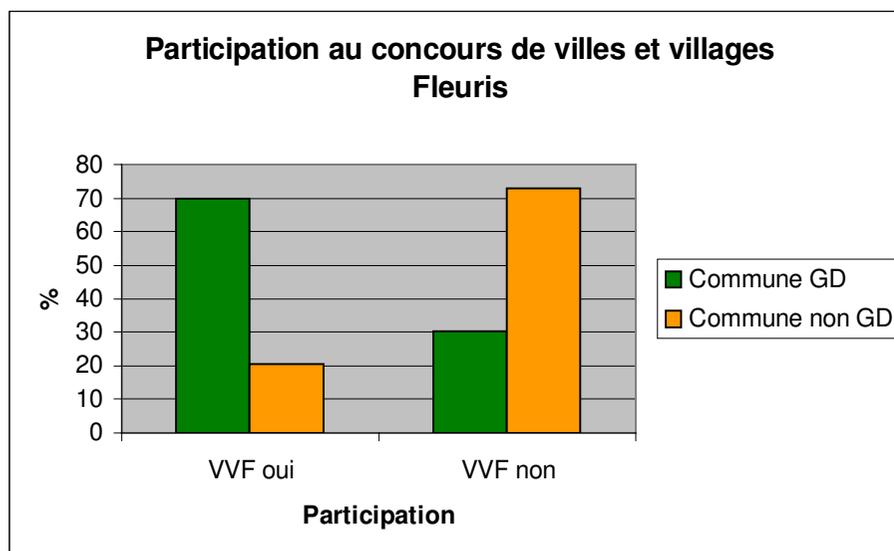
Ce qui différencie les deux types de communes, c'est surtout **l'utilisation de 3 types de plantes : les plantes régionales, les prairies fleuries et les plantes grimpantes** sont nettement moins utilisées par les communes « non-gestion différenciée ».

Par contre, on s'aperçoit que les plantes vivaces, les plantes annuelles et les arbustes à fleurs sont utilisés par les 2 types de communes dans une assez forte proportion, même s'ils le sont dans une moindre mesure dans les communes « non-gestion différenciée ».

On voit donc que le choix de gérer ses espaces verts d'une manière plus respectueuse de l'environnement modifie entre autre le comportement des communes vis-à-vis des techniques de fleurissement. L'étude permet également de mettre en évidence que les communes « gestion différenciée » ont bien intégré dans leurs pratiques, la notion de fleurissement alternatif.

- Le concours des villes et villages fleuris (Cf. annexe 5 - question 11)

Figure 7 : Participation au concours des villes et villages fleuris



La figure ci-dessus montre que la majorité des communes qui participent au concours des villes et villages fleuris sont des communes « gestion différenciée ». **Ce phénomène est particulièrement intéressant puisqu'il prouve que l'on peut participer au concours tout en utilisant des techniques de fleurissement alternatives. De plus, la réglementation sur les produits phytosanitaires ainsi que l'attention particulière que portent les jurys sur les méthodes de fleurissement, confortent les communes à se diriger vers des démarches plus respectueuses de l'environnement.**

- **Les techniques de gestion (Cf. annexe 5 - question 10):**

Voici le tableau indiquant les fréquences d'utilisation de quelques techniques de gestion des espaces verts (résultats concernant l'ensemble de l'échantillon « réponse »).

Techniques de gestion	Fréquence
Pas de réponse	24,7%
Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires	46,7%
Diminution herbicides	85,7%
Diminution fongicides	34,3%
Diminution insecticides	45,7%
Désherbage alternatif	32%
Lutte intégrée	6%
Taille douce	41,3%
Mulch	39,3%
Plantes couvre-sol	41,3%
Récupération de l'eau de pluie	16,7%
Système d'arrosage intégré	18,7%
Tonte différenciée	22%
Fauche avec exportation	25,3%

On peut préciser ici que toutes les techniques présentes dans ce tableau font partie du panel de méthodes disponibles pour les gestionnaires afin de gérer plus harmonieusement leurs espaces verts.

Sur ce tableau, on voit qu'aucune des techniques ne dépasse le seuil de 50 %, on peut donc dire qu'elles sont moyennement utilisées sur les espaces verts de la région.

Cependant certaines techniques semblent se démarquer des autres :

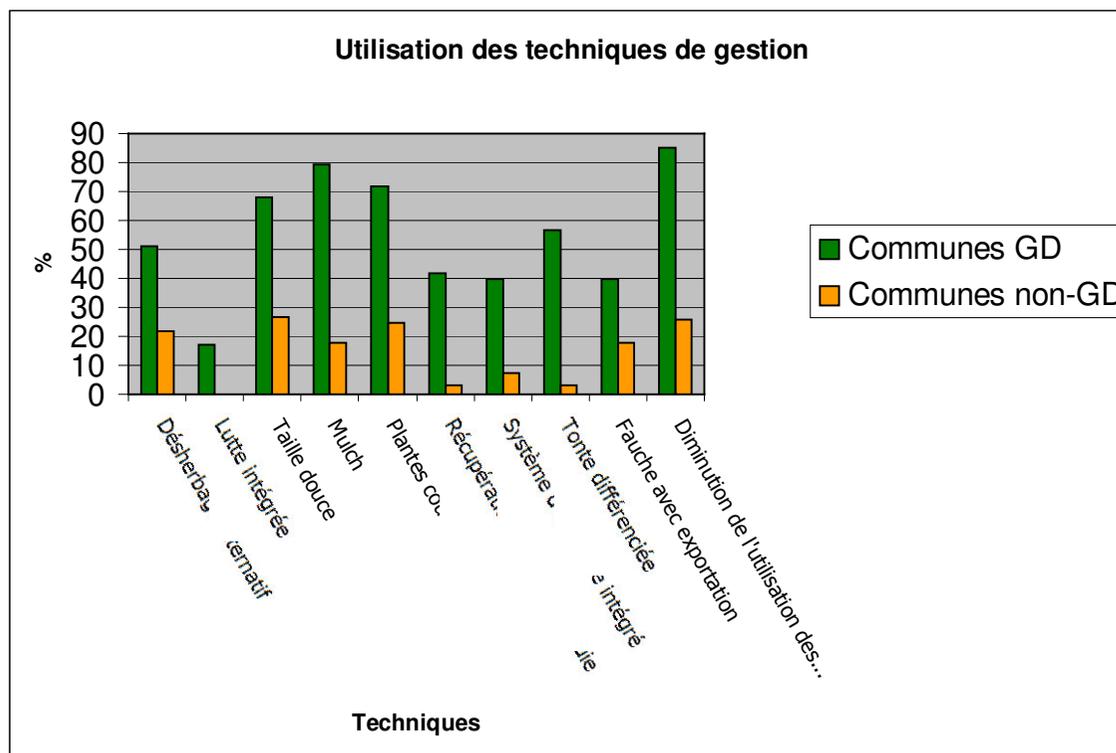
46,7 % des communes disent limiter leur utilisation de produits phytosanitaires (essentiellement par la diminution des herbicides). D'ailleurs, deux des autres techniques qui sont proches du niveau des 40 % sont, entre autre, **des techniques de substitution aux désherbants chimiques** : l'utilisation de plantes couvre-sol (41,3 %) et le mulchage (39,3 %).

La taille douce des arbres et arbustes est également assez fréquemment utilisée par les communes de la région (41,3 %).

Ainsi, lorsque l'on compare ces résultats avec celui du pourcentage de communes qui pratiquent la gestion différenciée (c'est-à-dire 35,3 %) on s'aperçoit que **certaines de ces techniques sont utilisées par des communes qui ne pratiquent pas « officiellement » la gestion différenciée mais qui ont tout de même une démarche de gestion qui intègre des préoccupations environnementales.**

De ce fait, il est intéressant de mettre en évidence les différences qu'il existe entre les communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée et celles qui ne le sont pas (cf. figure 8) :

Figure 8 : Utilisation des techniques de gestion



Tout d'abord, il apparaît clairement que les communes « gestion différenciée » utilisent en plus grande majorité, les techniques étudiées. Cela est tout à fait logique, puisque ces techniques font partie du panel de méthodes de la gestion différenciée.

Toutefois, on observe chez les communes « non gestion différenciée » l'utilisation de 4 techniques : désherbage alternatif, taille douce, plantes couvre-sol et diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Chaque technique est ainsi utilisée par plus de 20% de ces communes. **Cela est le signe d'une modification des pratiques « espaces verts » dans l'ensemble des communes et non pas uniquement chez les communes « gestion différenciée ».**

Ces premières analyses statistiques permettent de penser qu'il existe un réel potentiel de développement et d'évolution vers des techniques plus respectueuses de l'environnement.

D'ailleurs, de nombreuses communes (62 % des communes) souhaitent ainsi intégrer la gestion différenciée dans leurs futurs projets d'aménagements (cf. tableau ci dessous). **Il est intéressant de préciser que plus de 45 % des communes qui n'étaient pas encore dans de telles démarches pensent le faire à l'avenir.**

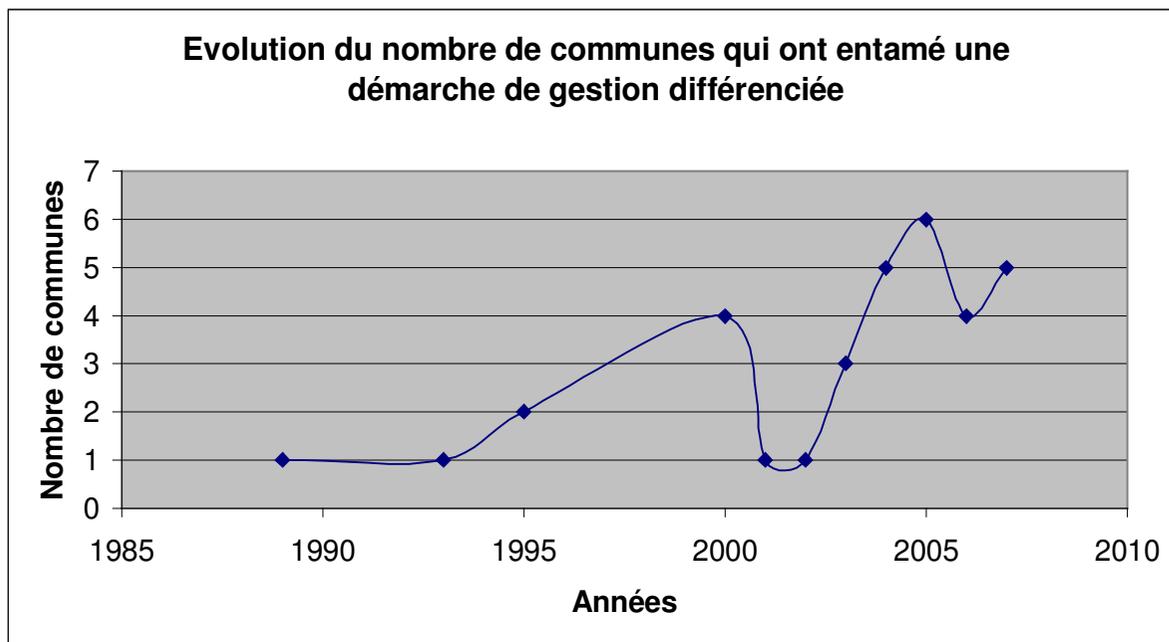
Intégration de la gestion différenciée dans les futurs projets	Nombre de citations	Fréquence
Pas de réponse	35	23,3%
Oui	93	62,%
Non	22	14,7%
Total observations	150	100%

Précisions sur la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais _____
(Cf. annexe 5 - questions 12 à 21)

- **Date de mise en place de la gestion différenciée (Cf. annexe 5 - question 12) :**

Voici l'évolution du nombre de communes qui se sont engagées dans une démarche de gestion différenciée depuis 1989. Cette analyse a été réalisée à partir des 33 communes qui ont répondu à cette question (sur les 53 communes qui pratiquent la gestion différenciée), il est donc possible que l'évolution réelle soit légèrement différente (cf. figure 9).

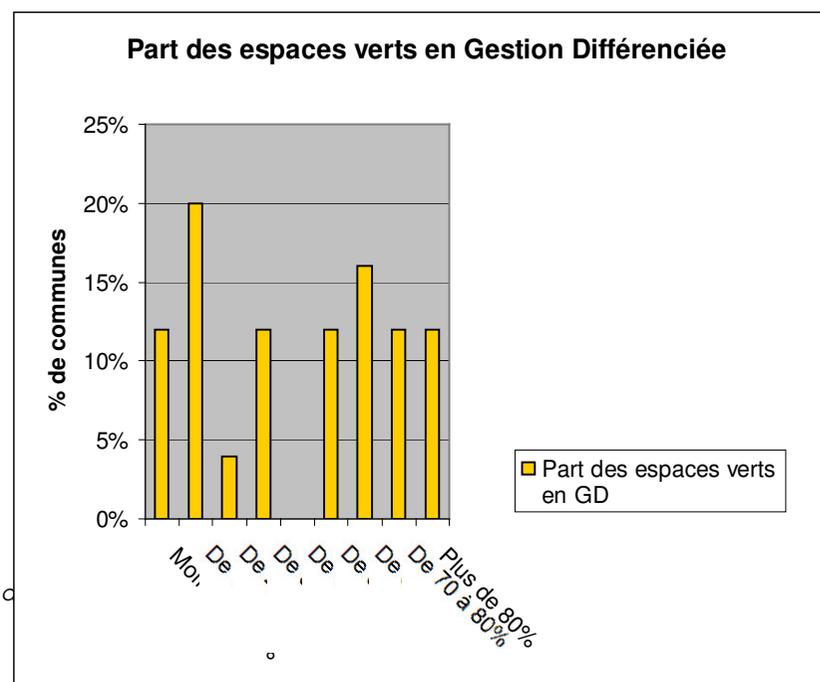
*Figure 9 : évolution du nombre de communes qui ont entamé
une démarche de gestion différenciée*

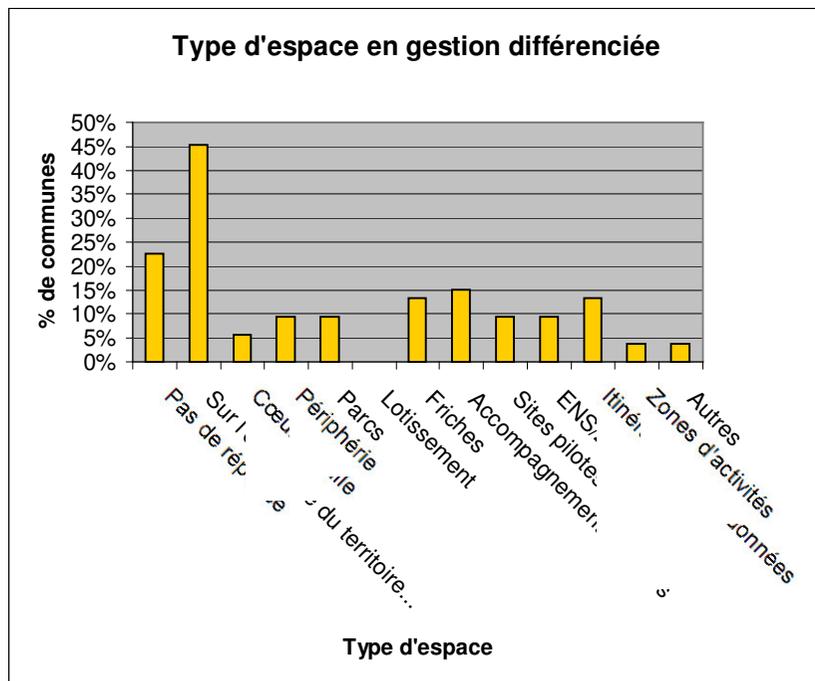


On observe alors, qu'après des débuts prometteurs jusqu'en 2000, il y a une nette diminution du nombre de communes s'engageant dans de telles démarches. Puis, à partir de 2003, on observe un renouveau de la gestion différenciée dans la région et cela jusqu'à aujourd'hui où il semble que la dynamique se poursuive. Cette diminution au tout début des années 2000 puis la recrudescence du nombre de communes s'engageant dans une démarche de gestion différenciée, visible sur le graphique, est un phénomène qui a été ressenti dans la réalité par la mission gestion différenciée.

- Type et part des espaces verts en gestion différenciée (cf. figure 10 et 11 et annexe 5 - questions 13 et 14) :

Figure 10 et 11 : Type et part d'espaces verts en gestion différenciée





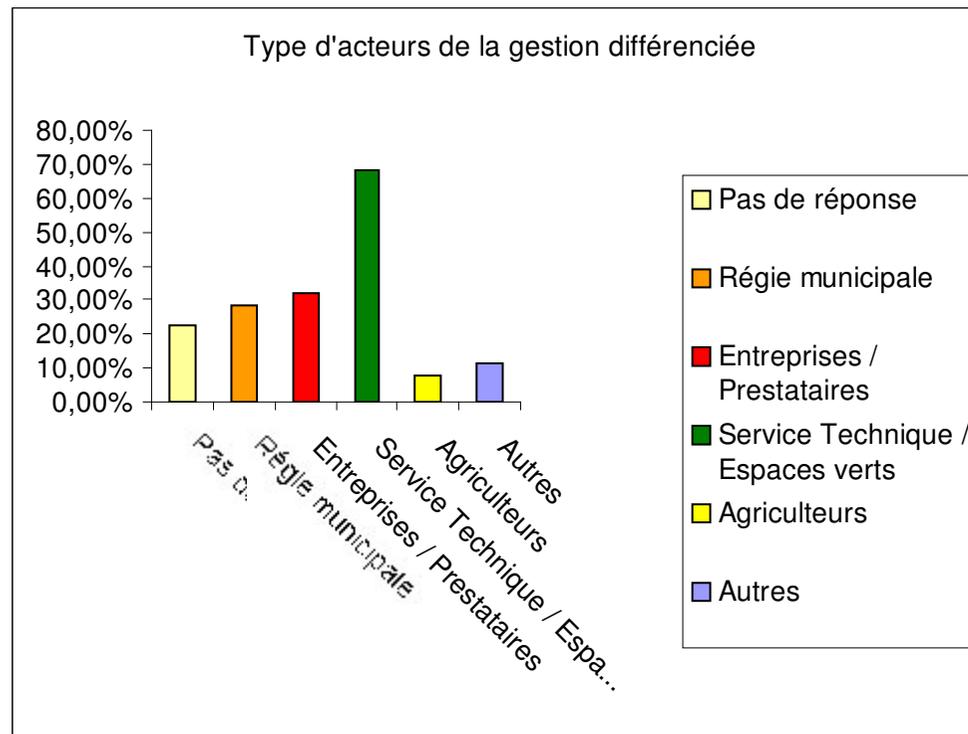
On remarque que, **pour 45 % des communes, la mise en place de la gestion différenciée est effective sur l'ensemble du territoire communal.** Les autres types d'espaces ne représentent jamais plus de 15 % des communes concernées. Concernant la part des espaces verts qui est gérée de façon plus harmonieuse, il n'y a pas vraiment une situation qui domine. On voit que chaque intervalle de valeurs représente entre 12 et 20 % (mis à part l'intervalle (20%-30%) qui ne représente que 4 % des communes concernées).

Il apparaît donc qu'il existe des profils de communes « gestion différenciée » assez différents. Par exemple on met en évidence :

- Des communes qui pratiquent la gestion différenciée sur l'ensemble du territoire communal et cela sur plus de 60 % des espaces verts (environ 13 % des communes pratiquantes).
- Des communes qui pratiquent la gestion différenciée sur des espaces spécifiques (friches, accompagnements de voies, périphérie, sites pilotes) et donc sur une part d'espaces verts assez faible, de moins de 20 % (ce qui représente un peu plus de 11 % des communes pratiquantes), etc. (statistiques obtenues en croisant les résultats des questions 13 et 14).

• **Les acteurs de la gestion différenciée (cf. figure 12 et annexe 5 - question 15) :**

Figure 12 : Acteurs de la gestion différenciée



On voit qu'il existe une mosaïque d'acteurs impliqués dans la gestion différenciée : il n'y a pas un type d'acteurs particuliers s'occupant de la gestion différenciée mais un ensemble de gestionnaires travaillant ensemble. Toutefois **67,9 % des acteurs de la gestion différenciée font partie du service espaces verts (ou service technique)**. Ce service est souvent la base principale de la gestion des espaces verts où vient se greffer toute une série d'intervenants (agriculteurs, entreprises, régie, etc.).

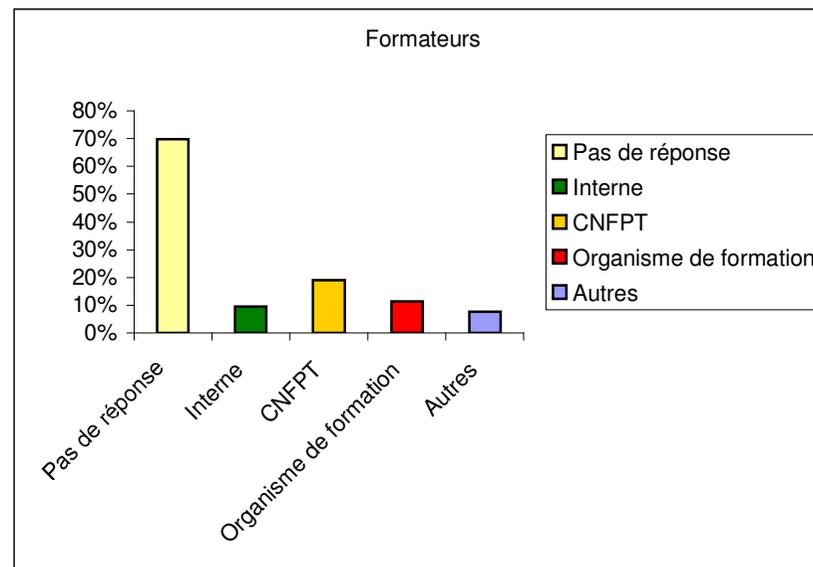
Parfois, la compétence « espaces verts » et donc la gestion des espaces revient aux communautés de communes. On peut par exemple citer Lille Métropole Communauté Urbaine qui, par l'intermédiaire de l'Espace Naturel Lille Métropole, intervient dans de nombreuses communes de la métropole lilloise (Villeneuve d'Ascq, Quesnoy sur Deûle...). Ainsi, près de 25 % des communes font partie d'une intercommunalité qui pratique la gestion différenciée sur son territoire (notamment Lille Métropole Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'Agglomération du Douaisis, etc.).

- **La formation en gestion différenciée (cf. annexe 5 - questions 16 et 17) :**

On remarque que seul 30 % des communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée ont mis en place une formation pour leurs agents et/ ou pour les responsables des services concernés. On voit donc que la démarche de formation ne s'est pas encore démocratisée dans les communes et qu'il existe un axe de travail à ce niveau dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Pour les 30 % de communes qui ont suivi une formation, voici les acteurs (cf. figure 13) :

Figure 13 : Les formateurs de la gestion différenciée

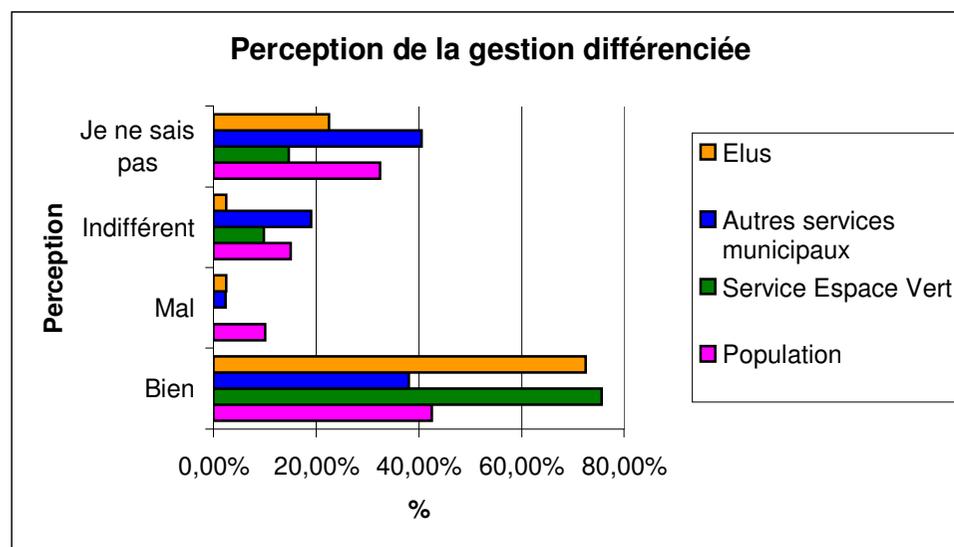


Etude bilan de la Gestion Différenciée des espaces verts dans le Nord-Pas de Calais en 2007

Les statistiques sur les formateurs sont un peu biaisées par le fait que près de 70 % des communes qui ont suivi une formation n'ont pas précisé les acteurs de cette formation. Toutefois, il est possible de dire qu'il y a un équilibre entre les différents acteurs de la formation dans la région, même si le CNFPT a formé à priori le plus de communes (près de 19 % des communes qui ont répondu à la question sur les formateurs).

- **Perception de la gestion différenciée auprès de l'ensemble des acteurs des espaces verts (Cf. annexe 5 - question 18) :**

Figure 14 : La perception de la gestion différenciée



Il est intéressant de souligner qu'environ **75 % des élus et des services municipaux directement concernés par la gestion différenciée ont une bonne perception de la gestion différenciée**. C'est plutôt positif puisque l'on a vu précédemment que ce sont deux acteurs prépondérants concernant la gestion différenciée et plus largement concernant l'aménagement et la gestion des espaces verts.

La perception de la gestion différenciée par la population reste un point assez flou. En effet les responsables n'ont souvent pas de réels moyens de déterminer le regard que portent les habitants sur les espaces verts. C'est en général fait de façon informelle par des discussions sur terrain, car peu de communes ont les moyens de mener

une étude sur ce thème auprès des habitants. On note tout de même qu'il y aurait un peu plus de 42 % de la population qui aurait un regard plutôt positif sur la gestion différenciée.

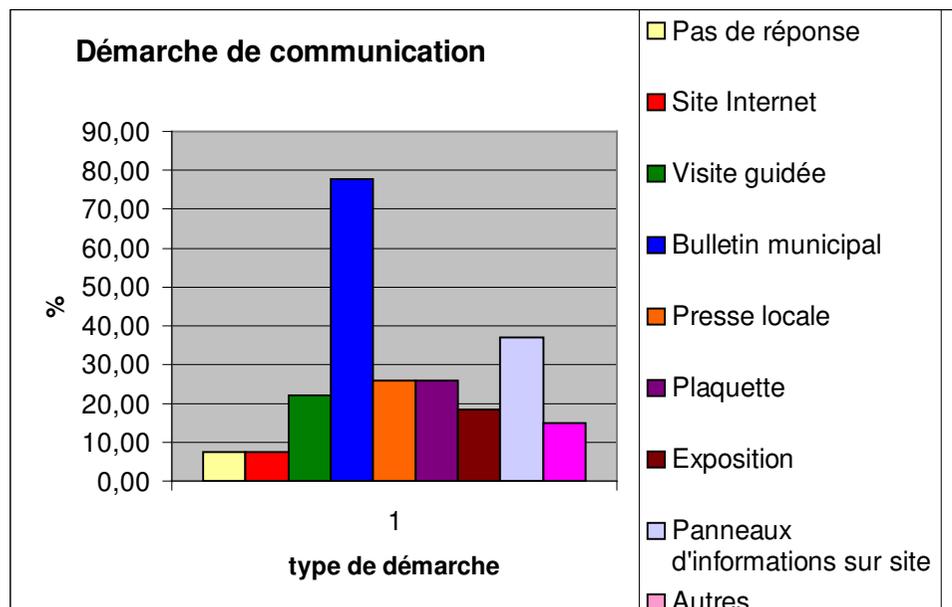
L'amélioration de la perception de la gestion différenciée passe entre autre par une démarche de communication :

- **La communication (Cf. annexe 5 - question 19 et 20) :**

D'après l'étude, une commune sur deux a mis en place une démarche de communication (parmi celles qui pratiquent la gestion différenciée).

Voici les différents moyens utilisés par les communes pour communiquer (cf. figure 15) :

Figure 15 : Démarche de communication



De nombreuses communes ont communiqué par l'intermédiaire du bulletin municipal, qui permet d'informer et de sensibiliser directement les habitants. De plus cette démarche est assez facile à mettre en œuvre et ne nécessite pas de moyens supplémentaires.

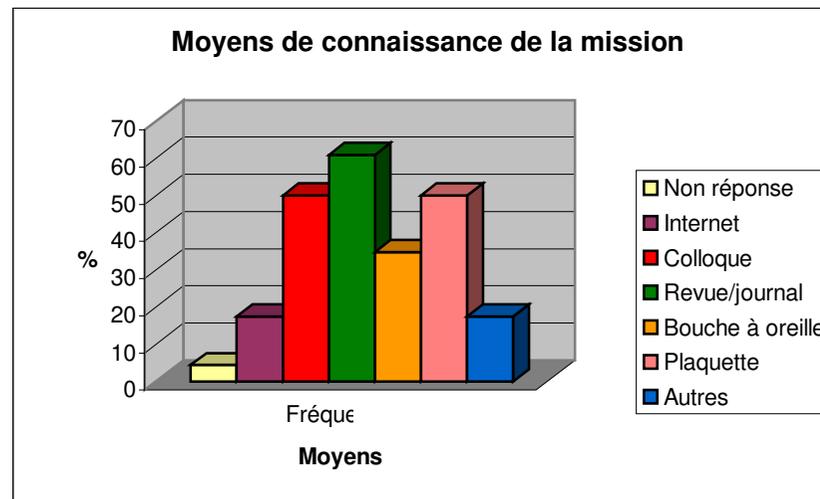
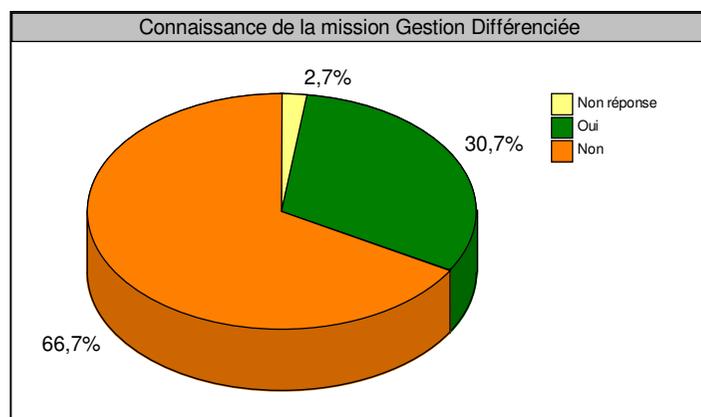
Certaines communes qui s'engagent dans une démarche de communication plus poussée mettent, pour 37 % d'entre-elles, des panneaux d'information sur site, pour 26 % d'entre-elles, diffusent leurs informations au travers

d'une plaquette d'information ou par l'intermédiaire de la presse locale. Les visites guidées sur le terrain sont aussi un moyen utilisé par les communes (environ 20 %).

La Mission Gestion Différenciée
(Cf. annexe 5 - questions 21 à 27)

- **Connaissance de la mission (cf. annexe 5 - question 21 et 22):**

Figure 16 et 17 : Connaissance de la mission



Sur les 150 communes qui ont répondu au questionnaire, un peu plus de 30 % d'entre elles connaissent la mission. Ce chiffre semble peu important mais il est intéressant puisqu'il prouve que l'étude n'est pas basée uniquement sur des communes qui font partie du réseau de la mission. De plus, **plus de 64 % des communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée connaissent la mission.**

Sur le deuxième graphique, on voit que la mission se fait connaître par tout un panel de moyens, notamment par l'intermédiaire de revues/journaux (lettre d'information), de colloques et journées d'échanges ou encore par la plaquette sur la gestion différenciée. De plus, de nombreuses communes ont eu connaissance de l'existence de

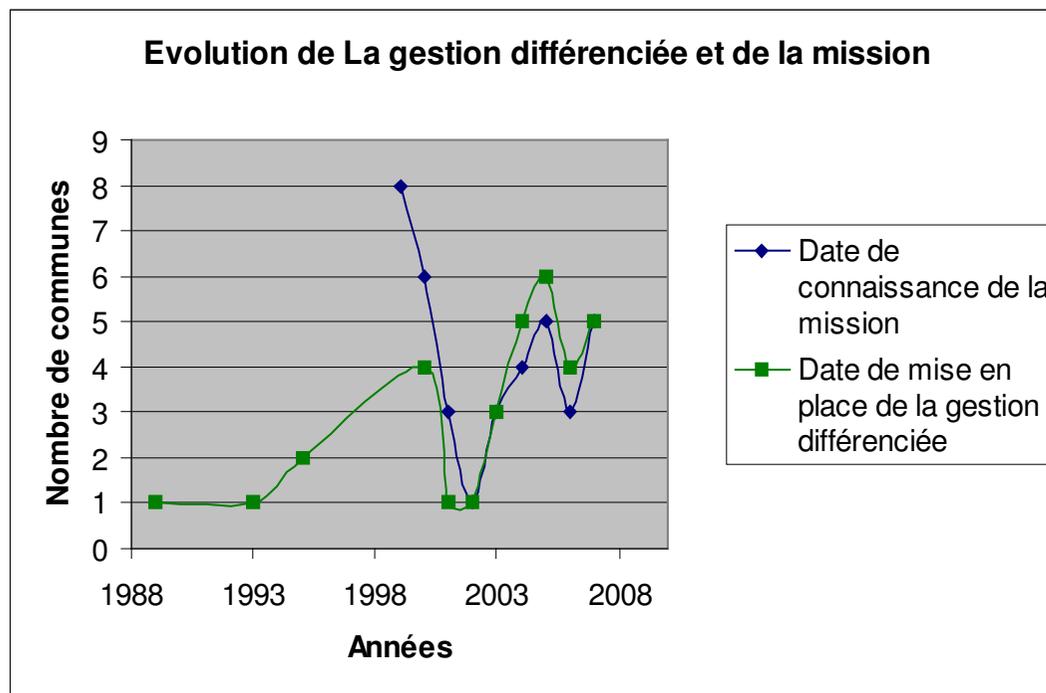
la mission grâce aux autres actions en faveur de l'environnement que mènent l'association (animations, opération Chico Mendès...).

- **Date de connaissance de la mission (cf. annexe 5 - question 23):**

Sur le graphique ci-dessous, nous avons superposé la courbe de l'évolution du nombre de communes qui se sont engagées dans une démarche de gestion différenciée (courbe verte) avec celle de la date de connaissance de la mission (courbe bleue). (cf. figure 18)

On voit qu'à partir de 2000 (date de création de la mission), les deux courbes ont exactement le même profil. Les tendances des deux phénomènes sont donc similaires : lors de sa création, de nombreuses communes ont connu la mission, puis on observe la même diminution au début des années 2000 et enfin une remontée à partir de 2003. On peut alors penser que la mission a eu un impact dans la mise en place de la gestion différenciée dans la région. Cependant, ces statistiques ne permettent pas encore de savoir dans quelle proportion la mission a pu influencer le développement de la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais.

Figure 18 : Comparaison de l'évolution entre la date de connaissance de la mission et la date de mise en place de la gestion différenciée

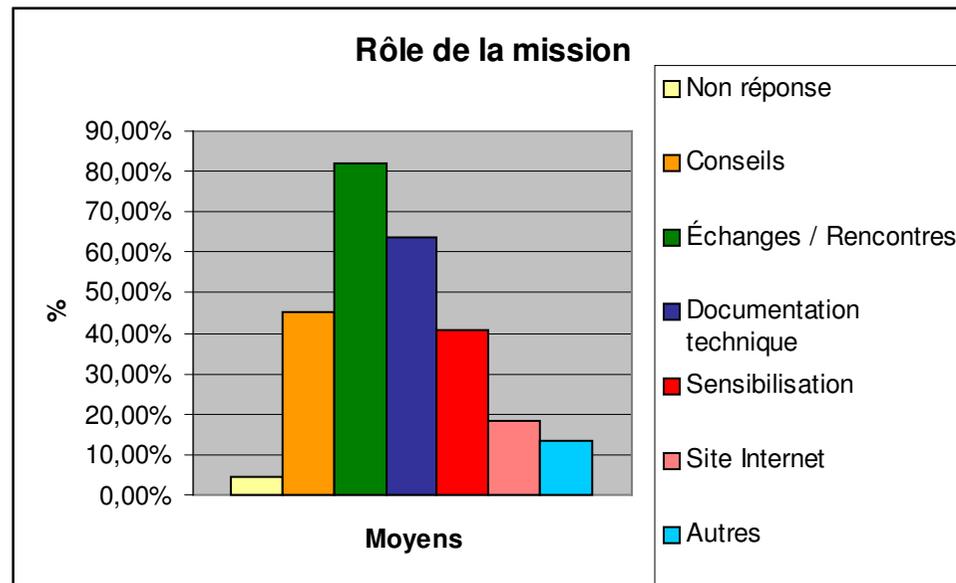


On peut également supposer que cette étude va permettre à la mission de se faire connaître par un nombre important de communes. En effet le questionnaire, accompagné de la nouvelle plaquette de la mission, a été envoyé à l'ensemble des communes de la région, touchant donc un public très large. On pourra alors peut-être évaluer l'impact de l'action de sensibilisation globale dans le Nord-Pas de Calais qui a été menée indirectement lors de cette étude.

- **Le rôle de la mission et utilisation des outils (cf. annexe 5 - questions 24 à 26) :**

Lorsque l'on s'intéresse au rôle de la mission, on voit que près de 48 % des communes qui connaissent la mission ont été aidées par celle-ci dans la mise en place de la démarche de gestion différenciée sur leur commune.

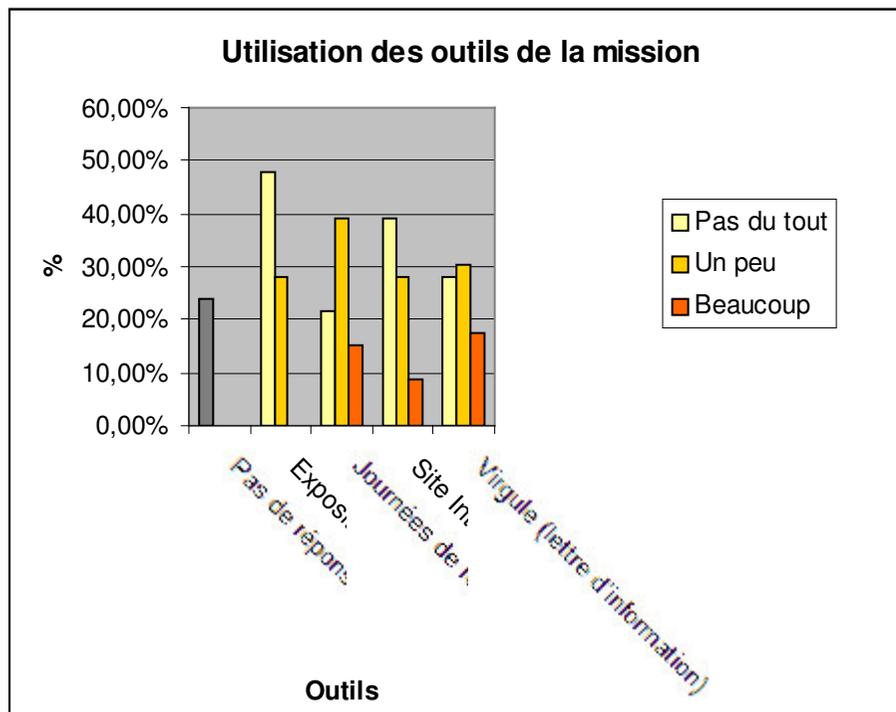
Figure 19 : Rôle de la mission



Le moyen mis en œuvre par la mission le plus fréquemment utilisé est l'organisation de journées de rencontres et d'échanges (pour plus de 80 % des communes qui ont été aidées par la mission). Les autres moyens qui ont un rôle relativement important sont : documentations techniques, conseils auprès des collectivités, actions de sensibilisation.

Si l'on s'intéresse aux actions de la mission auprès de l'ensemble des collectivités qui connaissent la mission, on obtient les résultats suivant :

Figure 20 : fréquence d'utilisation des outils proposés par la mission



L'ensemble des outils proposés par la mission est utilisé par les collectivités mais dans des proportions différentes : On voit donc que plus de 54 % des communes qui connaissent la mission ont déjà participé à une des journées de rencontre et que près de 48 % d'entre elles reçoivent la « Virgule ». Les autres outils sont un peu moins utilisés par les collectivités : le site Internet et les panneaux d'exposition sont utilisés respectivement par 37 % et 28 % des communes. On peut noter que le site Internet est en cours de réactualisation alors que les modules d'exposition (cf. annexe 6) ne sont prêtés aux communes que depuis début 2006. Ces statistiques vont donc être amenées à évoluer très prochainement.

- **Intérêt de la démarche (cf. annexe 5 - question 27) :**

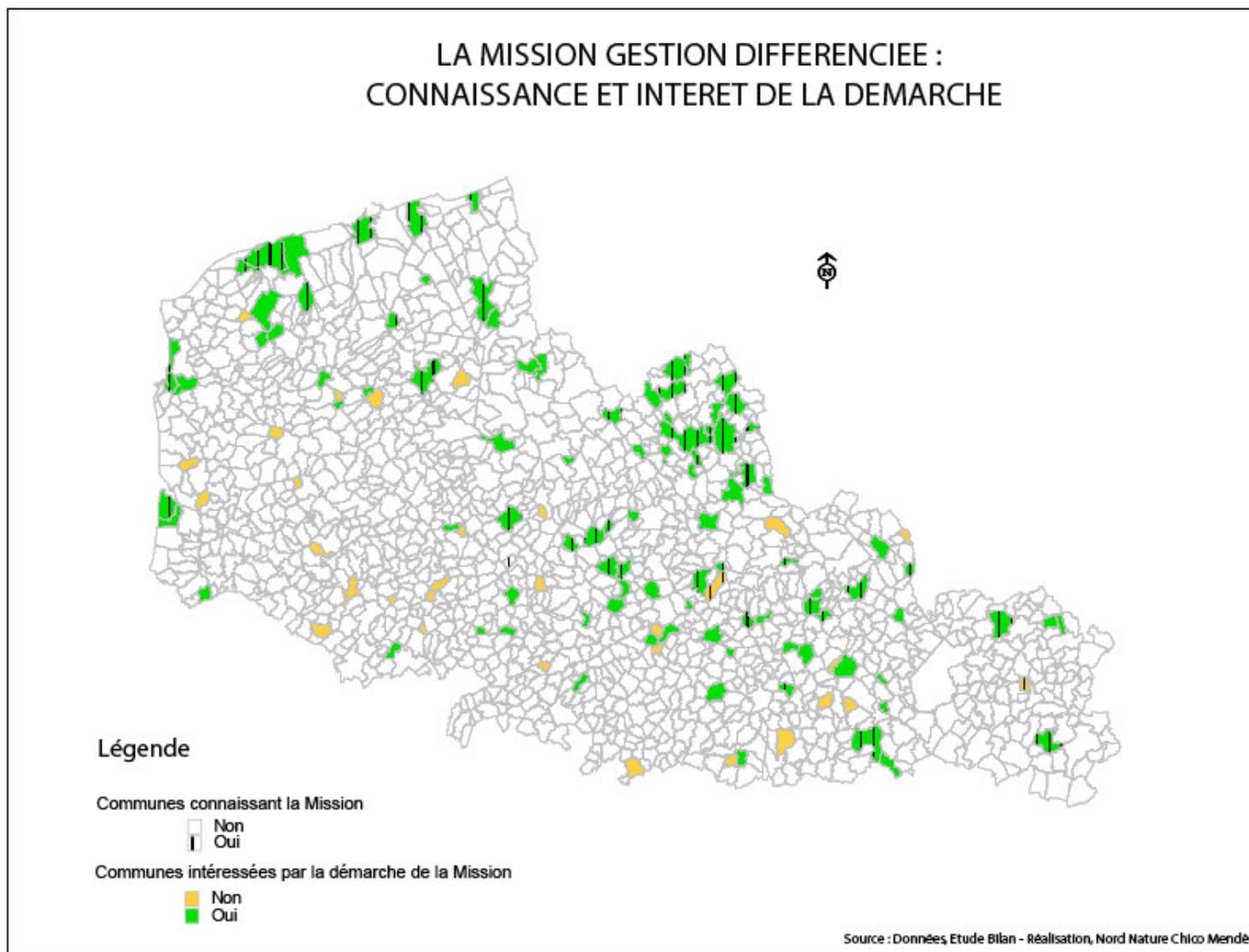
Démarche de la mission	Fréquence
Pas de réponse	14,70%
Oui	64,70%
Non	20,70%
Total observations	100%

Près de 65 % de l'ensemble des communes de l'étude sont intéressées par la démarche de la mission. Cette statistique révèle que de nombreuses communes sont donc intéressées par la gestion différenciée et qu'elles ont également des attentes par rapport à la mission (du simple conseil à une formation plus poussée, etc. ...)

Une autre statistique intéressante concerne les communes qui ne connaissaient pas la mission avant d'avoir reçu le questionnaire. **Ainsi, 54 % d'entre-elles disent être intéressées par la démarche de la Mission Gestion Différenciée (statistique obtenue en croisant les résultats des questions 21 et 27). Cela ouvre de bonnes perspectives d'avenir concernant le réseau régional de gestion différenciée.**

Ci dessous voici une carte présentant les communes qui connaissent la mission et celles qui sont intéressées par la démarche de la mission (cf. figure 21).

Figure 21 : Carte de la connaissance et de l'intérêt de la démarche de la mission

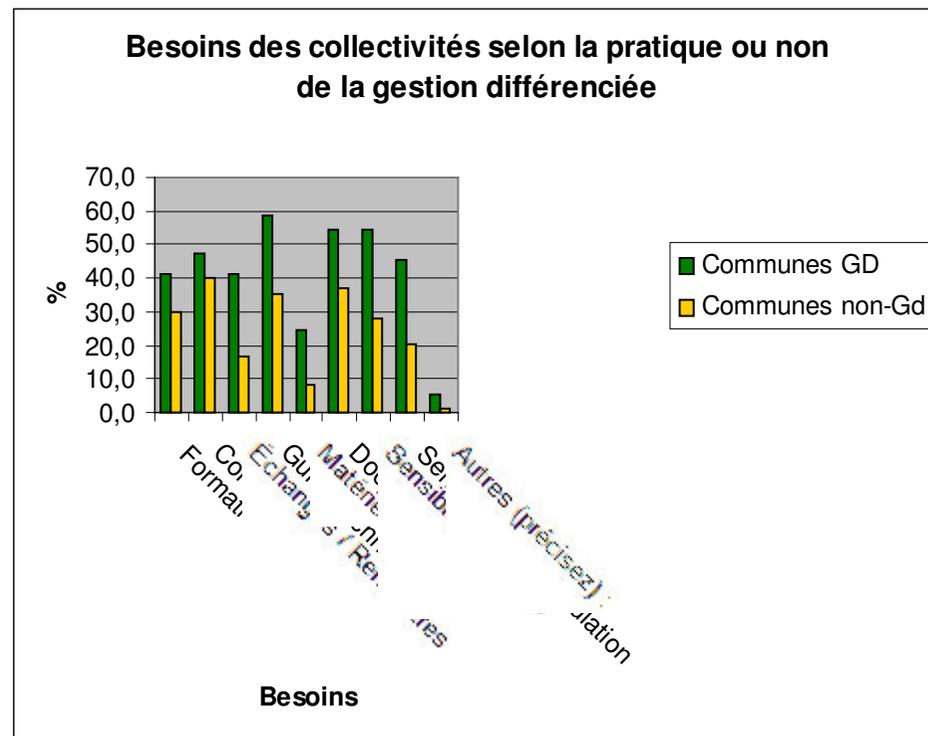
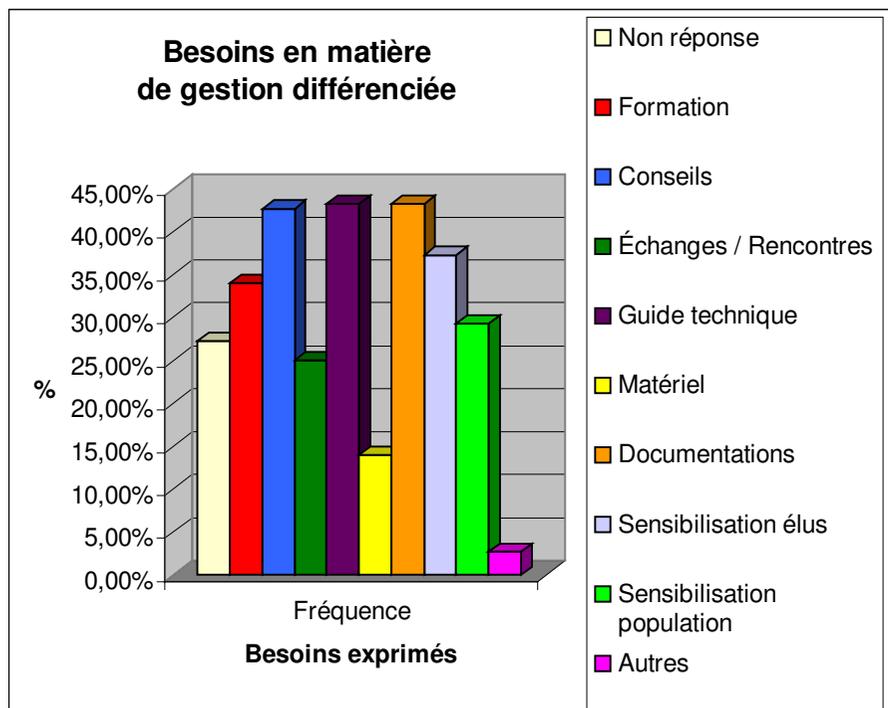


En croisant les résultats obtenus pour les questions concernant la connaissance de la mission et l'intérêt de la démarche, on s'aperçoit que **93,5 % des communes qui connaissent la mission gestion différenciée sont intéressées par sa démarche.**

Sur la figure précédente on remarque également que **la mission est connue dans une grande partie du territoire régional et en particulier dans les grandes zones de gestion différenciée mises en évidence précédemment.** Les zones de l'espace régional où la mission n'est pas connue sont des zones où la gestion différenciée est pas (ou très peu) présente. Il existe donc bel et bien une relation directe entre la mise en place de la démarche de la gestion différenciée et l'action de la mission.

Besoins en matière de gestion différenciée —————
(cf. annexe 5 - question 28):

Figure 22 et 23 : Besoin en matière de gestion différenciée



Au delà de la demande de Guide technique (43,3%) et de documentation (43,3%), les collectivités expriment un besoin important de conseils (42,7%) et de formation (34%) mais aussi de sensibilisation (37,3% pour les élus et 29,3% pour la population).

Ces besoins sont révélateurs d'une volonté des collectivités de s'engager dans une démarche globale de gestion différenciée : formation des gestionnaires, sensibilisation des élus et aussi des habitants, communication, etc. ...

Lorsque l'on compare les besoins exprimés par les communes « gestion différenciée » avec ceux exprimés par les autres communes, on remarque que ce sont les communes « gestion différenciée » qui ont le plus de besoins. En effet, la démarche de gestion différenciée étant par définition en constante évolution, ces communes ont des besoins qui évoluent avec le temps et avec la progression de leur démarche (formation des agents, visite de terrain, sensibilisation de la population, démarche de communication, etc. ...).

Toutefois, il est intéressant de signaler ici que les communes qui ne sont pas encore dans une démarche de gestion différenciée ont tout de même de nombreux besoins. **On note, par exemple, que 40 % de ces communes veulent des conseils et 30 % d'entre elles demandent une formation ainsi qu'une sensibilisation des élus.** Cela renforce l'idée de l'existence d'une réelle dynamique de gestion plus respectueuse de l'environnement dans l'ensemble des communes de la région Nord-Pas de Calais.

L'analyse statistique et l'interprétation des résultats a permis de mettre en évidence plusieurs points importants :

- L'échantillon « réponse » est bien représentatif de la réalité observée dans le Nord-Pas-de-Calais.
- La gestion différenciée est mise en place dans plus de 35 % des communes régionales et dans plus de 75 % des communes qui connaissent la gestion différenciée.
- Ce mode de gestion plus extensif est applicable en milieu urbain mais aussi rural.
- Il existe des pôles de référence en la matière de gestion différenciée.
- Les communes « gestion différenciée » ont globalement bien pris en compte dans leurs pratiques les techniques alternatives (fleurissement, techniques de gestion, etc. ...).
- Il existe une dynamique de modification des pratiques « espaces verts » dans de nombreuses communes de la région vers un développement plus harmonieux (pratiques plus durables, demande de formation et de conseils, etc. ...).
- La mission a influencé la diffusion des principes de la gestion différenciée dans la région.
- La mission et son action suivent l'évolution de la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais.
- La sensibilisation des élus : point important de la diffusion des principes de la gestion différenciée.

En parallèle de cette analyse, nous avons souhaité compléter le questionnaire par des interviews ainsi que par des visites de terrains. Nous allons donc présenter les conclusions de cette seconde partie de l'étude.

2. LES INTERVIEWS ET LES VISITES DE TERRAIN

2.1. METHODOLOGIE ET SELECTION DES COMMUNES

Cette seconde partie de l'étude bilan permet de mettre en place une démarche plus qualitative et qui vient en complément de l'enquête par sondage réalisée précédemment.

Dans un premier temps, à partir des communes qui ont répondu à l'enquête, une partie d'entre-elles a été sélectionnée et contactée par téléphone. Pour cela, les communes qui pratiquent la gestion différenciée ou qui sont en cours de mise en place ont été privilégiées (toutefois quelques communes qui ne pratiquent pas la gestion différenciée mais qui ont une démarche intéressante ont été également sollicitées).

En effet, le but de **cette partie de l'étude est de confirmer et de valider les informations du questionnaire mais aussi d'établir des retours d'expériences sur les démarches des communes en matière de gestion plus respectueuse de l'environnement**. Ces interviews permettent de dégager des informations plus spécifiques à chaque commune, qui ne peuvent pas toujours apparaître sur le questionnaire.

Dans un deuxième temps, à partir des communes contactées par téléphone, certaines d'entre elles ont été sélectionnées afin d'aller sur le terrain rencontrer les gestionnaires pour qu'ils présentent leur projet de gestion différenciée et pour visiter les espaces verts de la commune.

On peut signaler que les communes qui ont une démarche intéressante en matière de gestion différenciée et qui n'étaient pas encore connues de la mission ont été privilégiées. Six communes ont donc été visitées pour l'étude (cf. figure 24).

Cette deuxième phase va permettre d'aboutir à la réalisation de fiches synthétiques décrivant les différentes expériences des communes concernées et qui pourront servir d'exemple pour des communes souhaitant s'engager dans une démarche de gestion différenciée. Le panel des communes visitées pour l'étude a été voulu représentatif des communes totales de la région : il comprend donc des communes rurales, péri-urbaines et urbaines.

Parmi les communes qui sont dans une démarche de gestion différenciée, nous distinguons donc 4 types de communes :

- Communes que la mission « connaît » et qui n'ont pas été interviewées
- Communes interviewées
- Communes interviewées et visitées
- Communes contactées mais pas interviewées

La carte page suivante localise ces communes (cf. figure 24)